



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

**Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV**
Santé animale



SI ABV

Système d'information sur les
antibiotiques en médecine vétérinaire

SI ABV

Prescriptions d'antibiotiques

pour les animaux en Suisse

2022

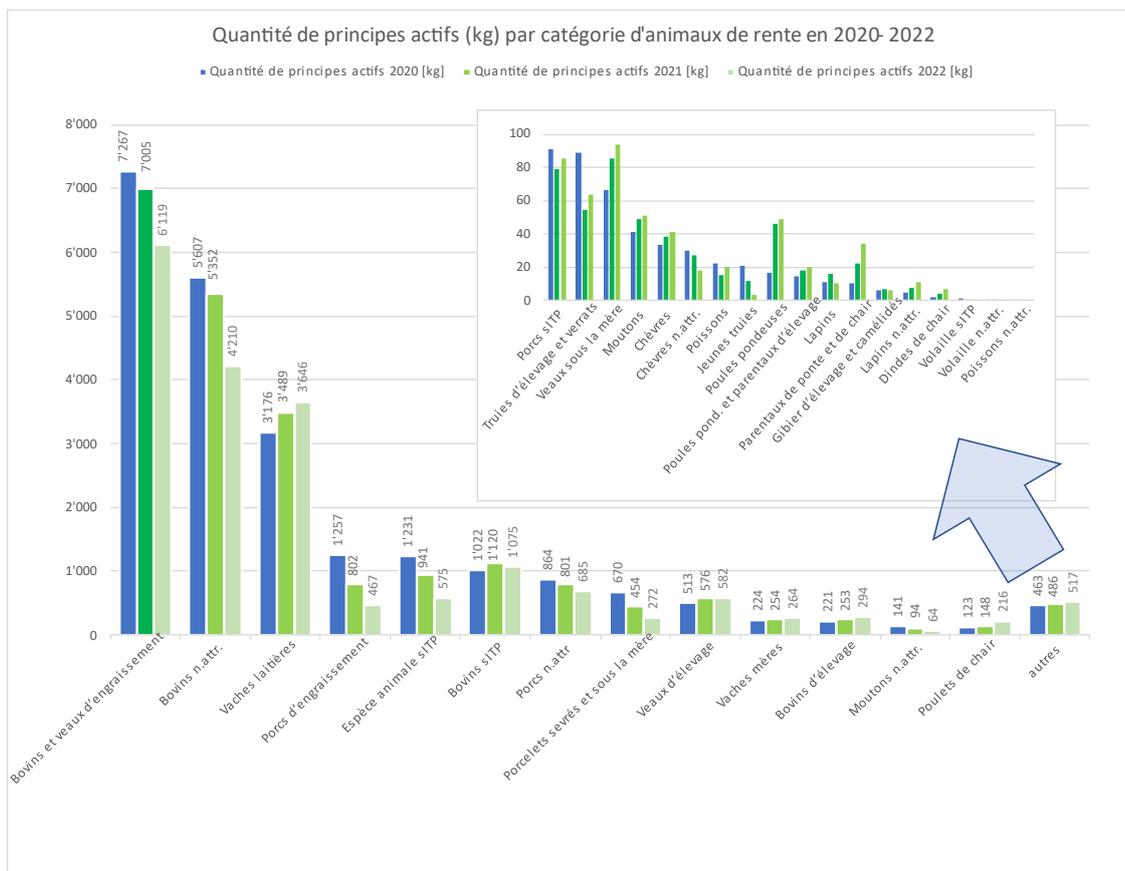
Publié le 11.12.2023

Table des matières

1	Résumé	3
2	Introduction	6
2.1	Contexte	6
2.2	Description des indicateurs	7
2.3	Nombre de prescriptions annoncées par semaine depuis janvier 2020.....	9
3	Animaux de rente	12
3.1	Vue d'ensemble des indicateurs	12
3.1.1	Quantités de principes actifs.....	12
3.1.2	Nombre de traitements d'animaux	15
3.1.3	Nombre de traitements pour 1000 animaux.....	18
3.1.4	Jours de traitement par animal rapporté à la population de l'espèce animale	20
3.1.5	Évaluation résumée des chiffres clés relatifs à la population par catégorie d'animaux de rente combinée.....	22
3.2	Évaluations détaillées supplémentaires.....	23
3.2.1	Prescriptions et types de prescription	23
3.2.2	Quantité de principes actifs par classe de principes actifs	25
3.2.3	Remise à titre de stock	27
3.2.4	Traitements par motif de traitement et par catégorie d'animaux, en 2022.	32
4	Animaux de compagnie	37
4.1	Vue d'ensemble des indicateurs	37
4.1.1	Nombre de traitements d'animaux avec des antibiotiques	37
4.1.2	Jours de traitement par animal rapporté à la population de l'espèce animale	39
4.1.3	Quantités de principes actifs.....	41
4.2	Évaluation détaillée par espèce animale	43
4.2.1	Chiens	43
4.2.2	Chats.....	46
4.2.3	Équidés	49
5	Conclusion.....	52

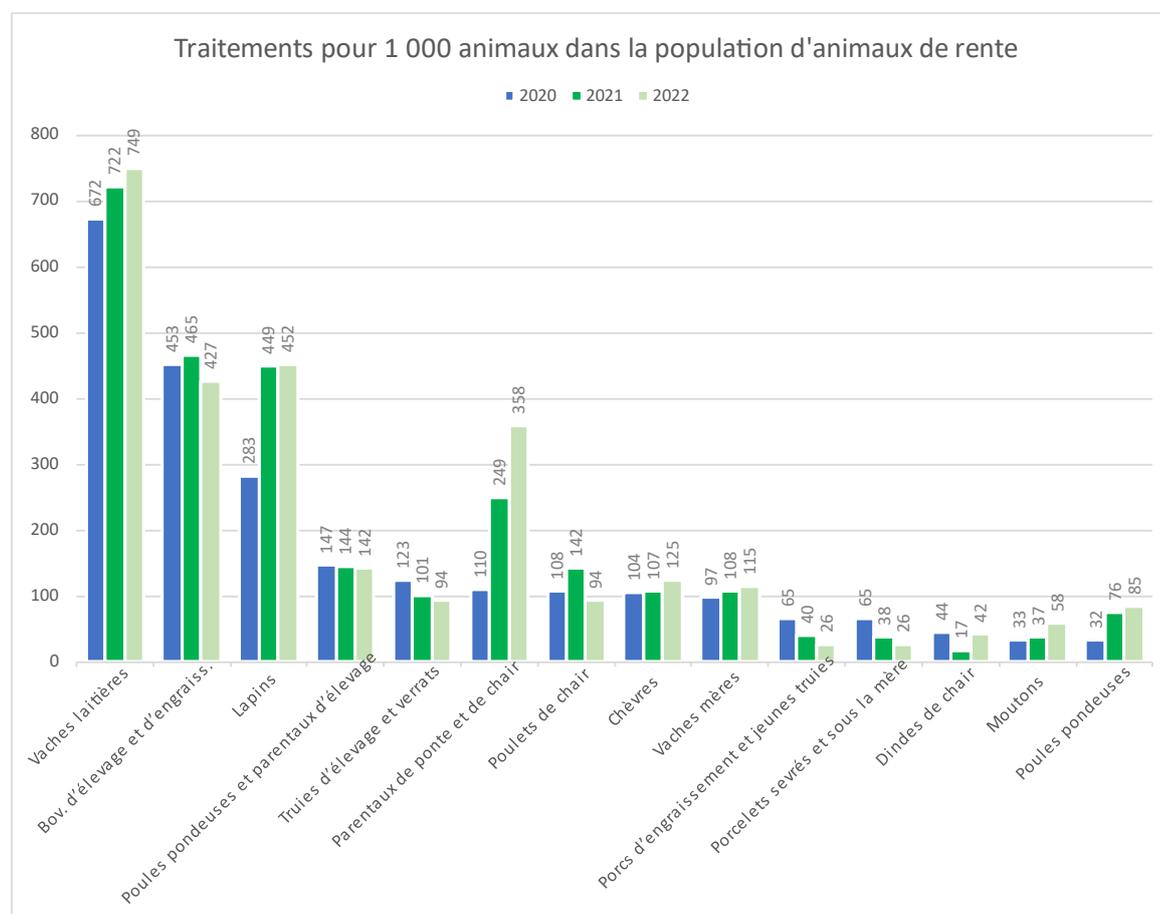
1 Résumé

Depuis le lancement de la stratégie Antibiorésistance ([STAR](#)), la Suisse a pris différentes mesures pour réduire l'utilisation des antibiotiques. Celles-ci ont porté leurs fruits, à en juger par la diminution constante, depuis plusieurs années, du volume total des ventes d'antibiotiques destinés aux animaux, et en particulier des ventes d'antibiotiques critiques, en net recul depuis 2016. Pour obtenir des données plus précises sur l'utilisation des antibiotiques chez les différentes espèces animales et dans les différents types de production, la Confédération a introduit un système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV). Ainsi, depuis octobre 2019, les vétérinaires doivent enregistrer dans cette banque de données toutes les prescriptions d'antibiotiques destinées à des animaux de compagnie ou de rente. En dépit de la charge de travail supplémentaire que cette obligation représente pour eux, ils ont rapidement mis en œuvre les mesures qui s'imposaient pour l'appliquer de manière fiable. Comme l'année précédente, le rapport 2022 évalue les quantités de principes actifs et le nombre de traitements d'animaux annoncés par les vétérinaires. Étant donné que l'analyse du nombre de traitements d'animaux est plus pertinente si elle est mise en relation avec la taille de la population, le rapport SI ABV indique également le nombre de traitements pour 1 000 animaux et le nombre de jours de traitement par animal d'une espèce donnée. Tous les indicateurs analysés dans le rapport contribuent à dresser une vue d'ensemble de la situation. Les indicateurs relatifs aux animaux de rente et ceux relatifs aux animaux de compagnie sont évalués séparément.



Globalement, la quantité de principes actifs annoncés en 2022 a diminué de 12,7 % par rapport à l'année précédente. Les quantités les plus élevées en chiffres absolus ont été prescrites pour les bovins, en particulier les veaux et bovins d'engraissement, suivis des vaches laitières. Pour les bovins, une grande quantité de principes actifs a de nouveau été remise à titre de stock, donc sans indication de la catégorie d'animaux (bovins non attribués). Cette quantité est toutefois inférieure

de 23,2 % à celle de l'année précédente. Quant à la quantité de principes actifs critiques, elle a diminué de 28 % par rapport à l'année précédente.



Vu sous l'angle d'un indicateur en lien avec la taille de la population, à savoir le nombre de traitements pour 1 000 animaux, ce sont aussi les bovins qui occupent les premières places, avec les vaches laitières, les bovins d'élevage et les bovins et veaux d'engraissement.

En ce qui concerne les animaux de rente, les indicateurs – rapportés ou non à la population – affichant les valeurs les plus élevées se retrouvent chez les bovins, en particulier les bovins d'élevage, les bovins et veaux d'engraissement et les vaches laitières. Les indicateurs relatifs aux antibiotiques critiques présentent des valeurs particulièrement élevées chez la volaille, notamment chez les poulets de chair, ainsi que chez les poules pondeuses et les parentaux pour ce qui est des indicateurs rapportés à la taille de la population.

Sur les trois dernières années, la quantité de principes actifs annoncés est en baisse dans presque toutes les catégories d'animaux, à l'exception notable de certaines catégories de bovins, dont les vaches laitières. L'augmentation des quantités de principes actifs n'est pas négative en soi : pour les poulets de chair par exemple, cette augmentation s'explique par l'utilisation accrue d'antibiotiques non critiques en remplacement d'antibiotiques critiques (les premiers nécessitant généralement des quantités plus importantes de principes actifs que les seconds) ; au final, les quantités d'antibiotiques critiques prescrites pour les poulets de chair ont significativement diminué en 2022.

La situation est moins homogène si l'on observe le nombre de traitements pour 1 000 animaux. Dans presque toutes les catégories d'animaux présentant un nombre élevé de traitements, le niveau stagne, voire augmente au fil des ans. En revanche, le nombre de traitements diminue dans toutes les catégories de porcs.

Dans certaines catégories d'animaux, l'évolution de la quantité de principes actifs prescrits peut différer de celle du nombre de traitements pour 1 000 animaux. Cette situation peut s'expliquer de

différentes manières : d'une part, les catégories d'animaux ne sont pas toujours regroupées de la même manière et, d'autre part, l'augmentation du nombre de traitements annoncés peut découler d'une diminution des annonces concernant la remise d'antibiotiques à titre de stock.

Par rapport aux années précédentes, les valeurs de la plupart des indicateurs sont à la baisse pour pratiquement toutes les catégories de porcs, et plus particulièrement les indicateurs rapportés à la taille de la population.

Pour les espèces animales ou les catégories d'animaux qui ont de petites populations ou qui sont regroupées dans un nombre réduit d'élevages, les indicateurs peuvent varier fortement d'une année à l'autre, car le traitement des animaux d'un seul élevage peut avoir une grande influence sur les valeurs de l'ensemble de l'espèce ou de la catégorie.

Il convient de préciser que la quantité de principes actifs remise à titre de stock ne peut pas être prise en compte dans les indicateurs relatifs au nombre de traitements et aux jours de traitements, car on ne connaît pas le nombre de traitements dispensés avec la quantité fournie. Dès lors, quelle que soit la catégorie d'animaux de rente, plus la proportion de principes actifs remis à titre de stock est élevée, plus la pertinence des autres indicateurs s'en trouve réduite.

En 2020, un quart de toutes les prescriptions avaient été enregistrées comme remises à titre de stock, une proportion qui a baissé à 20,4 % en 2022. Il se peut que, par manque de temps ou pour des raisons administratives ou de compatibilité entre le logiciel de leur cabinet et le SI ABV, les vétérinaires enregistrent encore des prescriptions comme des remises à titre de stock alors qu'elles devraient être saisies comme des traitements destinés à des catégories d'animaux déterminées. Sur ce point, il faudra poursuivre le travail de sensibilisation, car les informations fournies pour les annonces de remises à titre de stock, très limitées, empêchent de réaliser des évaluations détaillées au niveau des catégories d'animaux de rente.

Les antibiotiques critiques et ceux destinés à un traitement prophylactique ne peuvent être remis à titre de stock que dans des cas exceptionnels et dans des circonstances clairement définies.

Les chiffres pour 2022 montrent que la quantité de principes actifs critiques remis à titre de stock a diminué : seulement 1 % des antibiotiques remis à titre de stock sont des antibiotiques critiques.

En ce qui concerne les animaux de compagnie, les chats ont reçu le plus grand nombre de traitements par antibiotiques, suivis des chiens. Les équidés arrivent en troisième position, avec un nombre de traitements nettement moindre. Les chiens affichent le nombre le plus élevé de jours de traitement par animal rapportés à la taille de la population, suivis des chats. Ces derniers affichent quant à eux la proportion la plus élevée de traitements par antibiotiques critiques (environ un tiers des traitements antibiotiques). C'est aussi chez les chats que l'on trouve le plus grand nombre de jours de traitement avec des antibiotiques critiques par animal, les chiens occupant la deuxième position, alors que ce chiffre est resté très bas chez les équidés.

Chaque indicateur possède ses propres caractéristiques et doit être utilisé et interprété dans le bon contexte. La multiplicité des indicateurs permet d'identifier les aspects nécessitant des analyses plus détaillées et les éventuelles mesures à prendre. L'amélioration de la qualité des données permet notamment d'identifier des tendances qui seraient passées inaperçues sans système de monitoring.

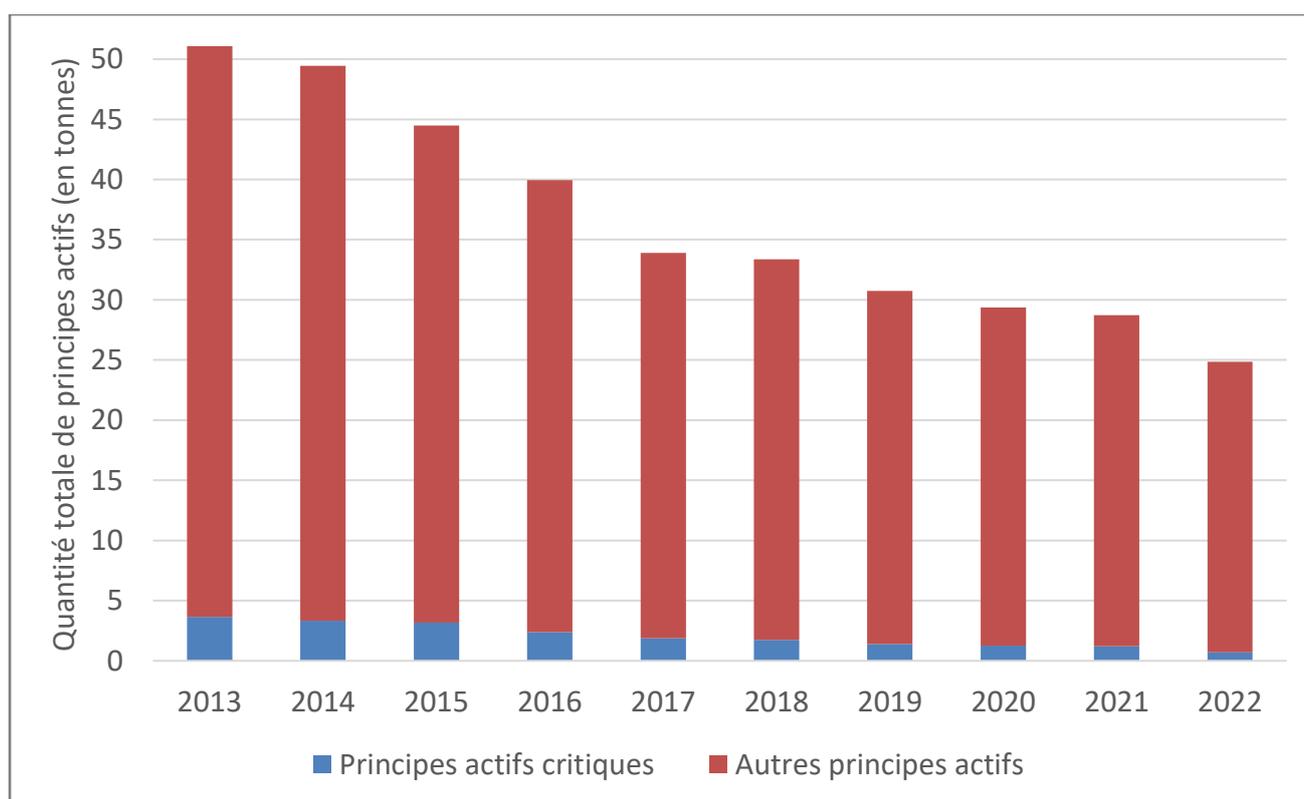
Pour les catégories d'animaux dont les indicateurs se maintiennent à des niveaux élevés, l'OSAV mène des discussions avec les interprofessions concernées afin d'examiner les mesures supplémentaires susceptibles d'améliorer la santé des animaux tout en réduisant la consommation d'antibiotiques.

2 Introduction

2.1 Contexte

Depuis le début de la mise en œuvre de la Stratégie Antibiorésistance Suisse ([StAR](#)), différentes mesures ont été prises pour réduire l'utilisation des antibiotiques et beaucoup de choses ont été réalisées dans le domaine vétérinaire depuis lors.

Depuis des années, les chiffres des ventes d'antibiotiques en médecine vétérinaire font l'objet d'une évaluation et d'une publication dans le rapport [ARCH-Vet](#). Il en ressort que le volume total des ventes d'antibiotiques destinés aux animaux diminue, en particulier pour les animaux de rente, et que la quantité d'antibiotiques critiques utilisés a aussi fortement reculé depuis 2016.



Graphique 1 : Quantité de principes actifs, y compris critiques, vendus pour les animaux de rente, en tonnes, de 2013 à 2022 (source : rapport ARCH-Vet 2022)

Sur la base des chiffres des ventes, il n'était pas possible jusqu'à présent de savoir pour quelles espèces animales et pour quels motifs les antibiotiques étaient administrés. De plus, le risque de développer une résistance ne dépend pas seulement de la quantité d'antibiotiques prescrits, mais aussi et surtout du nombre de traitements. C'est pour obtenir des informations plus précises sur l'usage des antibiotiques pour les différentes espèces animales et les différents types de production – ou d'utilisation, et donc les différentes catégories d'animaux – que le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV) a été mis en place. Aussi, depuis le 1^{er} octobre 2019, les vétérinaires doivent enregistrer dans cette base de données tous les antibiotiques prescrits pour les animaux de compagnie et les animaux de rente.

Les quantités de principes actifs indiquées dans le présent rapport ne peuvent être que partiellement comparées aux quantités vendues figurant dans le rapport ARCH-Vet. Cela vaut en particulier pour les animaux de compagnie. Le rapport ARCH-Vet ne prend en compte que les médicaments autorisés pour les animaux, et non les préparations à usage humain qui sont utilisées,

après reconversion, en particulier pour les animaux de compagnie. De même, pour les animaux de compagnie, le rapport ARCH-Vet ne contient que les préparations autorisées exclusivement pour ces animaux. En revanche, dans son chapitre sur les animaux de rente, il recense les préparations autorisées à la fois pour les animaux de compagnie et pour les animaux de rente. Quant au SI ABV, il comprend les données relatives à toutes les prescriptions portant sur des antibiotiques, qu'il s'agisse de médicaments vétérinaires, de médicaments de médecine humaine reconvertis, de préparations étrangères directement importées de l'étranger ou de préparations fabriquées selon une formule magistrale. Par contre, les préparations à usage externe (topiques), y compris celles qui sont autorisées pour les animaux, ne sont pas enregistrées dans le SI ABV, mais elles figurent dans les données du rapport ARCH-Vet.

Le présent rapport examine séparément les animaux de compagnie et les animaux de rente. Pour les animaux de rente, sont indiqués le nombre de prescriptions, la quantité de principes actifs, le nombre de traitements, le nombre de traitements pour 1 000 animaux et le nombre moyen de jours de traitement par animal rapporté à la population totale d'une espèce animale. Pour les animaux de compagnie, sont évalués la quantité de principes actifs, le nombre de traitements, le nombre moyen de jours de traitement par animal rapporté à la population totale d'une espèce animale, et la part des traitements rapportée au nombre de consultations par cabinet¹.

2.2 Description des indicateurs

Les évaluations du présent rapport se fondent sur les données relatives aux prescriptions vétérinaires annoncées en 2021 et 2022. Le rapport compare, lorsque cela est possible, les chiffres 2022 avec les deux années précédentes.

La **quantité de principes actifs** indique le poids (en kg) des principes actifs prescrits pour chaque catégorie d'animaux. La pertinence de ces indications est toutefois très limitée au regard du développement de la résistance aux antibiotiques, car les animaux ont besoin de quantités de principes actifs variables, en fonction de leur poids. En outre, il existe des différences considérables entre principes actifs en ce qui concerne la quantité nécessaire pour un traitement : celle-ci sera souvent bien plus faible avec un antibiotique moderne qu'avec un antibiotique ancien. Il faut également tenir compte du fait que les applications locales (pour la mamelle ou l'utérus) nécessitent des quantités de principes actifs comparativement faibles. En cas d'application systémique, la quantité nécessaire varie également en fonction du mode d'application. L'administration par voie orale requiert souvent une plus grande quantité de principes actifs. Il importe aussi d'évaluer l'évolution de la quantité de principes actifs dans le temps. À l'avenir, les quantités annuelles prescrites pour les différentes classes de principes actifs permettront de dégager des tendances et de fournir des indications importantes sur les mesures qui se sont révélées efficaces et sur les efforts qu'il reste à fournir pour parvenir à une utilisation appropriée.

Le présent rapport traite toujours séparément les antibiotiques critiques² en raison de leur importance. Il existe une exception chez les animaux de compagnie : pour des raisons de protection des données, il n'est en effet pas possible d'analyser séparément les principes actifs critiques (de

¹ Depuis 2022, les cabinets vétérinaires sont tenus d'indiquer le nombre de consultations pour les animaux de compagnie. Par « consultation », on entend une visite au cabinet ou à la clinique vétérinaire comprenant le traitement ou l'examen par le vétérinaire, indépendamment de l'administration d'antibiotiques ou d'un autre médicament vétérinaire.

² Les principes actifs critiques sont ceux des classes d'antibiotiques mentionnées dans l'annexe 5 de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV, RS **812.212.27**). Ces classes d'antibiotiques comprennent les céphalosporines de 3^e et 4^e génération, les fluoroquinolones et les macrolides. Les chiffres des ventes (ARCH-Vet) indiquent un recul de l'utilisation de ces principes actifs critiques en Suisse depuis 2016. Ces antibiotiques ont été catégorisés comme antibiotiques critiques, car l'OMS estime qu'en médecine humaine ils font partie des antibiotiques critiques de première priorité. Ces principes actifs sont indispensables en médecine humaine pour le traitement des maladies infectieuses. C'est pourquoi ils doivent être utilisés de manière très restrictive et uniquement lorsque les antibiotiques de premier choix non critiques sont inefficaces. S'il faut les administrer, ils ne doivent l'être qu'après identification de l'agent pathogène et qu'une fois la preuve de leur efficacité établie par antibiogramme.

3^e et 4^e génération) et les principes actifs non critiques (de 1^{re} et 2^e génération) de la classe des céphalosporines prescrits pour ces animaux. C'est pourquoi les analyses sur les céphalosporines regroupent toutes les générations de cette classe d'antibiotique. En revanche, dans les analyses qui distinguent antibiotiques critiques et antibiotiques non critiques, mais qui ne font pas de distinction entre les classes de principes actifs, les principes actifs de la classe des céphalosporines peuvent être distingués selon qu'ils sont critiques ou non, même pour les animaux de compagnie. Certaines annonces de prescriptions indiquant des quantités irréalistes de principes actifs (valeurs aberrantes) ont été exclues de l'analyse à l'aide d'une méthode statistique³.

Le nombre de **prescriptions** donne un aperçu de la *manière* dont les antibiotiques sont prescrits. Les prescriptions annoncées peuvent concerner un *traitement de groupe par voie orale*, un *traitement de groupe par voie non orale*, un *traitement individuel* ou une *remise à titre de stock*. Pour les animaux de compagnie, seul le type de prescription concernant un *traitement individuel* est possible. Pour tous les types de prescription, à l'exception des *remises à titre de stock*, les vétérinaires doivent fournir des informations sur la catégorie d'animaux de rente, l'indication thérapeutique et le nombre d'animaux traités. Comme ces informations ne sont pas communiquées dans le cas d'une *remise à titre de stock*, les prescriptions d'antibiotiques annoncées à ce titre ne peuvent pas être évaluées de manière aussi détaillée que les autres. On peut supposer que, par ignorance ou pour des raisons de temps ou d'ordre administratif, ce type de prescription est saisi à tort ou de manière abusive, d'où le fait qu'on ne connaît pas la part réelle des *remises à titre de stock*.

Il est facile de déterminer le **nombre de traitements d'animaux**, lequel peut être aisément mis en relation avec la taille de la population. Ce nombre indique combien de traitements antibiotiques ont été administrés dans une catégorie d'animaux de rente donnée. À noter que le nombre de traitements n'équivaut pas au nombre d'animaux traités, car un animal peut être traité plusieurs fois dans l'année. Le traitement d'un animal s'entend comme l'administration d'un principe antibiotique à un animal. Par conséquent, le nombre de traitements d'animaux correspond, pour chaque prescription, au produit résultant du nombre de principes actifs prescrits multiplié par le nombre d'animaux auxquels ils sont administrés, et, sur une année, à la somme de tous les traitements d'animaux ainsi calculés sur la base de toutes les prescriptions enregistrées. Si une préparation contient deux ou trois principes actifs, son administration équivaut à deux ou trois traitements. En sont exclus, conformément aux directives internationales, le triméthoprim en combinaison avec des sulfonamides ainsi que l'administration de plusieurs principes actifs de la même classe, pour autant qu'ils aient la même influence sur l'apparition de résistances aux antibiotiques. Il arrive, notamment pour les chiens et les chats, que, pour des raisons liées au logiciel du cabinet vétérinaire, le traitement d'un animal ayant duré plusieurs jours n'ait pas été annoncé au SI ABV en une seule fois, mais qu'une annonce distincte ait été faite pour chaque jour de traitement, comme cela arrive fréquemment lors des traitements stationnaires.

Le présent rapport calcule aussi le **nombre de jours de traitement par animal dans une population donnée**, en complément du nombre de traitements d'animaux. Cet indicateur tient compte de la durée du traitement et de la durée d'action du principe actif. Le résultat est rapporté au nombre d'animaux dans la population. Le nombre de jours de traitement par animal dépend non seulement de la durée pendant laquelle l'antibiotique a été administré, mais aussi de la durée d'action du principe actif concerné et de la formule de la préparation. Certains antibiotiques ne sont administrés qu'une seule fois, mais ont un effet de plusieurs jours. C'est pourquoi le nombre de jours de traitement, en particulier pour les préparations à effet prolongé, se prête mieux aux comparaisons que le nombre de traitements⁴. Cet indicateur donne le nombre de jours par an

³ L'[annexe](#) au rapport fournit des précisions sur la procédure d'exclusion.

⁴ Définitions et calculs, informations sur les rotations, sur les correspondances entre les catégories du SI ABV et du SIPA et sur les particularités de l'enquête concernant les effectifs de certaines espèces animales se trouvent dans l'[annexe](#) au présent rapport.

pendant lesquels un animal de la population considérée a, en moyenne, suivi un traitement antibiotique.

Pour les deux indicateurs se rapportant à la population utilisés dans le présent rapport, à savoir le **nombre de jours de traitement par animal** et le **nombre de traitements pour 1 000 animaux**, on calcule la taille de la population des cheptels d'animaux de rente sur la base du nombre d'animaux annoncé dans le système d'information sur la politique agricole ([SIPA](#)) (recensement du bétail ; cheptel moyen), en tenant compte du nombre moyen de rotations.

Il a parfois fallu regrouper des catégories d'animaux, car les classifications respectives du SI ABV et du SIPA sont différentes. Ces regroupements ont donné lieu à ce que le rapport désigne comme des « catégories d'animaux de rente combinées ». Par exemple, pour les animaux de l'espèce bovine, tous les veaux et les bovins de 0 à 24 mois (veaux d'engraissement et d'élevage, veaux de vaches allaitantes et bovins d'engraissement et d'élevage) ont dû être réunis en un seul groupe, car ils ne sont différenciés dans le SIPA que par l'âge et non par le type de production.

L'interprétation de ces indicateurs doit tenir compte de certaines particularités. Ainsi, lorsque la catégorie d'animaux n'est pas spécifiée dans le SI ABV⁵, il n'est pas possible d'intégrer les traitements correspondants dans les indicateurs relatifs à la population, ni donc de les évaluer sous cet angle. En outre, la comparabilité est limitée lorsque le nombre d'animaux des populations considérées est déterminé selon des méthodes différentes, comme c'est le cas dans le SIPA, qui définit autrement la population des bovins, d'une part, et celle des autres espèces animales, d'autre part.

S'agissant des animaux de compagnie, pour déterminer la taille des populations, on a utilisé les données des statistiques animales d'Identitas et de la Société pour l'alimentation des animaux familiers (VHN).

Les résultats relatifs aux années 2020 et 2021 peuvent différer légèrement des données publiées dans le rapport précédent. Cela s'explique par le fait que la méthode d'exclusion des valeurs aberrantes a été améliorée et que les critères d'exclusion ont été adaptés en conséquence. Il est également possible que l'état des données pour ces deux années ait été légèrement modifié par des corrections apportées ultérieurement aux prescriptions annoncées par les vétérinaires. Comme il intègre les données des trois années, ce rapport permet pour la première fois de se faire une idée de l'évolution dans le temps.

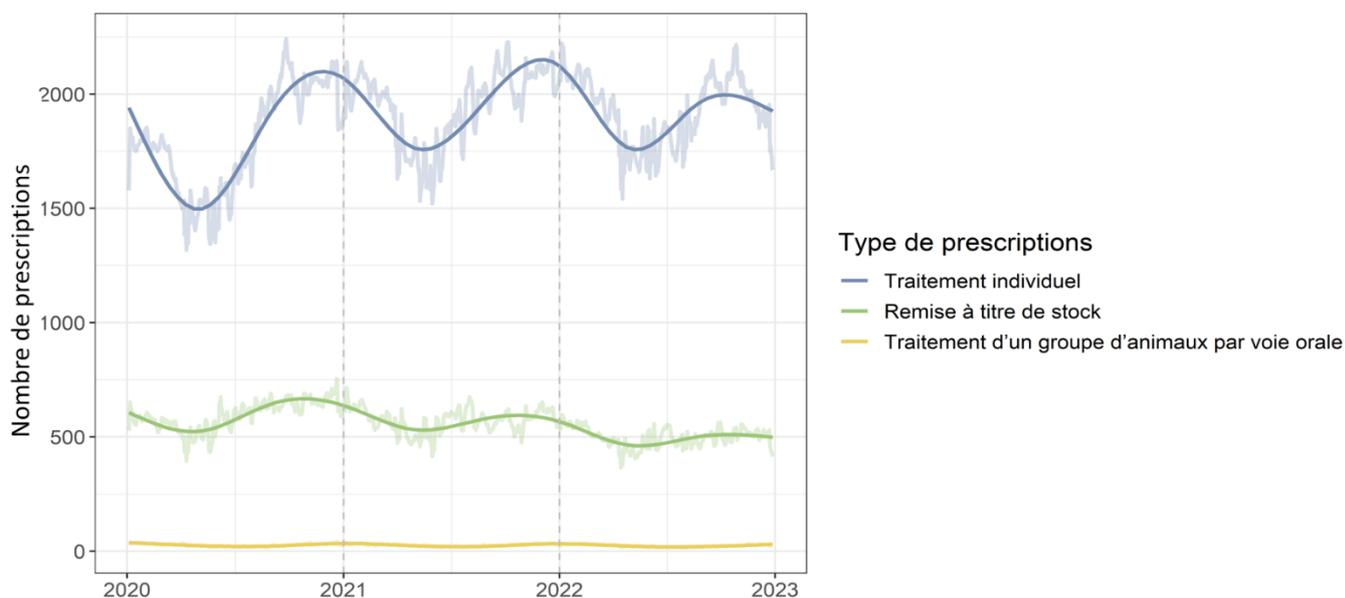
L'[annexe au rapport](#) donne aussi accès à une documentation détaillée sur le traitement des données brutes, les données utilisées pour les graphiques, les classifications et les définitions utilisées dans le SI ABV, telles que les types de prescription, les espèces animales et les catégories d'animaux de rente, ainsi que les détails de la classification des classes de principes actifs. Cette annexe contient également des tableaux avec toutes les données représentées dans les graphiques ou mentionnées dans le corps du rapport.

2.3 **Nombre de prescriptions annoncées par semaine depuis janvier 2020**

En 2022, 1 481 510 prescriptions pour animaux de compagnie et animaux de rente ont été enregistrées au total dans le SI ABV, dont 590 101 concernaient des animaux de compagnie et 891 409 des animaux de rente. Au moment de l'établissement du présent rapport, 1 205 cabinets et cliniques vétérinaires étaient enregistrés dans le SI ABV. 1 056 cabinets ont enregistré des annonces de prescription durant la période sous revue. Parmi eux, 679 ont annoncé des prescriptions concernant uniquement des animaux de compagnie, 68 des prescriptions concernant uniquement des animaux de rente, et 309 des prescriptions concernant l'un et l'autre de ces deux ensembles.

⁵ Cela concerne les types de prescription *remise à titre de stock* et les mentions « Autres (bovins) », « Autres (porcs) » ou « Autres (volaille) » dans les annonces de traitement.

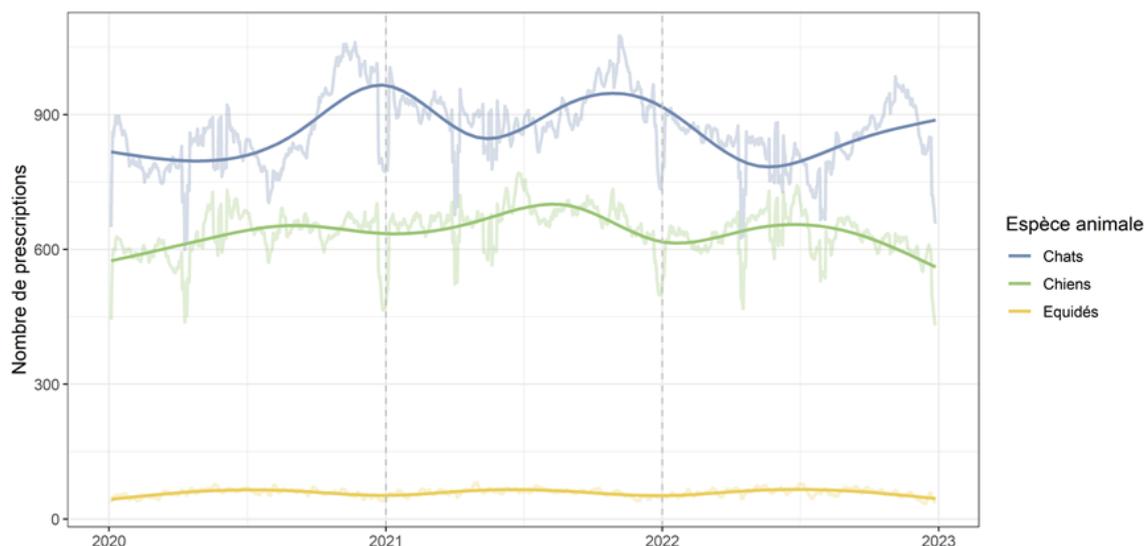
En ce qui concerne les animaux de rente, la majeure partie des prescriptions annoncées consistaient en des *traitements individuels* et des *remises à titre de stock*. Les prescriptions visant des *traitements individuels* sont déterminées par les saisons, puisqu'elles sont plus nombreuses pendant les mois froids de l'hiver (Graphique 2). Celles concernant des *remises à titre de stock* tendent à diminuer au fil des années. Le nombre de prescriptions pour des *traitements de groupe par voie orale* est resté stable toute l'année sur l'ensemble de la période sous revue, avec de légères variations saisonnières. Le nombre de *traitements de groupe par voie non orale* est également resté stable, mais à un niveau plus bas.



Graphique 2 : Nombre de prescriptions par semaine pour les animaux de rente, du 1.1.2020 au 31.12.2022, avec courbe de tendance

Chez les animaux de compagnie, le nombre de prescriptions pour les chiens et les chats présente des variations saisonnières (Graphique 3). Il semble y avoir plus d'annonces en été concernant les chiens. Chez les chats, en revanche, le nombre d'annonces augmente à partir de la fin de l'été pour diminuer ensuite à partir de novembre. Ce schéma semble se répéter au fil des années et les prochaines évaluations montreront si cet effet est persistant. Il est également frappant de constater la baisse des prescriptions pour les chiens et les chats aux alentours des fêtes de Pâques, de Pentecôte et de Noël.

Pour les équidés, le nombre de prescriptions annoncées est resté plutôt constant, et ce en toute saison.



Graphique 3 : Nombre de prescriptions par semaine pour les animaux de compagnie, du 1.1.2020 au 31.12.2022, avec courbe de tendance

3 Animaux de rente

3.1 Vue d'ensemble des indicateurs

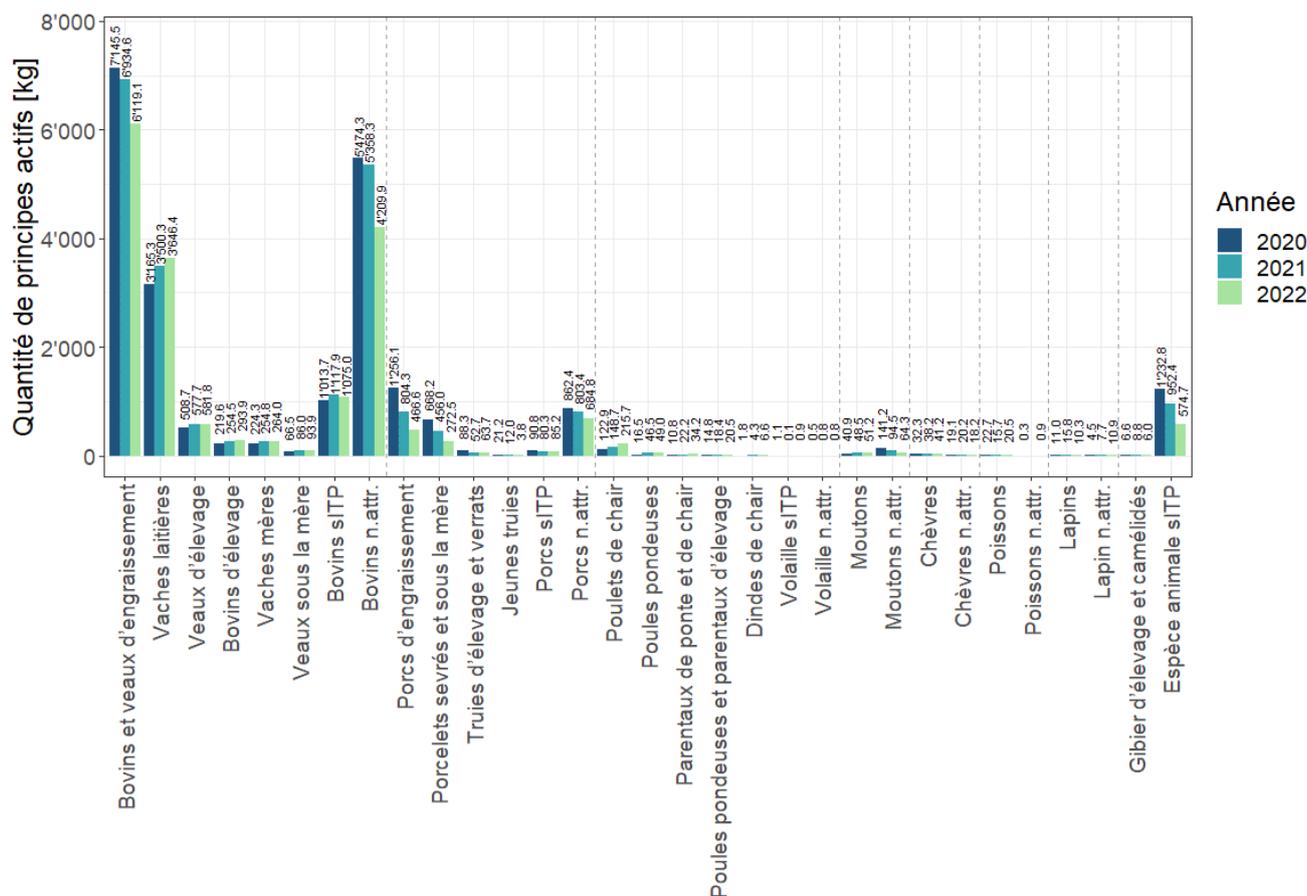
L'évaluation des données du SI ABV donne une image précise des quantités de principes actifs prescrites aux différentes espèces animales et catégories d'animaux, ainsi que du nombre de prescriptions enregistrées et du nombre de traitements effectués. S'y ajoutent, en fonction de la taille de chaque population d'animaux de rente considérée, le nombre de traitements pour 1 000 animaux et le nombre moyen de jours de traitement par animal.

Certaines catégories d'animaux de rente ne concernent que peu d'élevages. Pour elles, le traitement d'un grand nombre d'animaux au sein d'un élevage a un impact statistique massif et peut entraîner d'énormes fluctuations. Les lapins, les chèvres et les parentaux de volaille figurent parmi ces catégories d'animaux. Ces fluctuations peuvent être encore plus marquées dans les évaluations portant uniquement sur les principes actifs critiques, vu le plus petit nombre de traitements concernés.

3.1.1 Quantités de principes actifs

Globalement, la quantité de principes actifs annoncés en 2022 a diminué de 12,7 % par rapport à l'année précédente. Ce recul est nettement supérieur à celui de 3,3 % enregistré en 2021. Comme lors des années précédentes, les quantités les plus élevées en valeur absolue ont été prescrites pour les bovins, les plus grandes parts allant d'abord aux veaux et aux bovins d'engraissement, et en second lieu aux vaches laitières. Par rapport à 2021, on constate une baisse de 11,7 % chez les veaux et les bovins d'engraissement et une augmentation de 4,1 % chez les vaches laitières. Pour les bovins, une grande quantité de principes actifs a de nouveau été *remise à titre de stock*, raison pour laquelle la catégorie d'animaux n'est pas spécifiée (bovins non attribués). Avec 4,2 tonnes, cette quantité représente toujours plus d'un quart de la quantité totale prescrite pour les bovins, mais elle est inférieure de 23,2 % à celle de l'année précédente. Pour les porcs, la plus grande quantité de principes actifs prescrite a concerné les porcs d'engraissement, suivis des porcelets sevrés et sous la mère. La quantité *remise à titre de stock* pour les porcs (porcs non attribués) est également importante, puisqu'elle représente 43,4 % de la quantité annoncée. Comme en 2021, la quantité de principes actifs a diminué en 2022 par rapport à l'année précédente dans la plupart des catégories de porcs.

Comparées aux quantités annoncées pour les bovins et les porcs, celles prescrites pour les autres espèces animales sont minimales. La quantité d'antibiotiques *remis à titre de stock* qui ne peut être attribuée à aucune espèce animale (espèce animale non attribuée) a diminué de 40 % par rapport à l'année précédente. Elle reste toutefois, encore en 2022, plus importante que celle remise pour la volaille, les moutons, les chèvres, les lapins, les poissons, le gibier d'élevage et les camélidés réunis.



Graphique 4 : Quantités de principes actifs prescrites par catégorie d'animaux de rente, en kg, de 2020 à 2022⁶

Que représentent les graphiques 4 et 5 ?

Les quantités totales de principes actifs par catégorie d'animaux de rente. La quantité totale de principes actifs est le poids total de tous les principes actifs prescrits.

Que signifie le graphique 4 ?

L'indicateur mesurant la quantité de principes actifs utilisés est le seul à prendre en compte les antibiotiques remis à *titre de stock* ; il peut par conséquent être comparé d'une espèce animale à l'autre. Les traitements effectués avec ces principes actifs ne peuvent en revanche pas être analysés par nombre de traitements et par jour de traitement. Même si elles n'ont pas été utilisées pour des traitements, mais détruites, les quantités restantes de principes actifs *remises à titre de stock* sont incluses dans les quantités indiquées ici.

Lorsque la quantité est indiquée sans être ventilée par principe actif, il n'est pas possible de tirer de conclusions sur la quantité par traitement, sachant que la dose nécessaire varie selon le principe actif. De même, il n'est pas tenu compte du fait qu'un animal lourd nécessite une plus grande quantité de principes actifs par traitement qu'un animal plus léger.

⁶ « n.attr. » (non attribué) : *remis à titre de stock*, donc pas de renseignement sur la catégorie d'animaux de rente concernée. Espèce animale n.attr. : pour laquelle l'espèce animale était indiquée « Autres ». Uniquement possible en cas de *remise à titre de stock*.
« sICAR » (sans indication de la catégorie d'animaux de rente) : catégorie d'animaux de rente indiquée « Autres » dans les annonces de traitements individuels et de groupe.

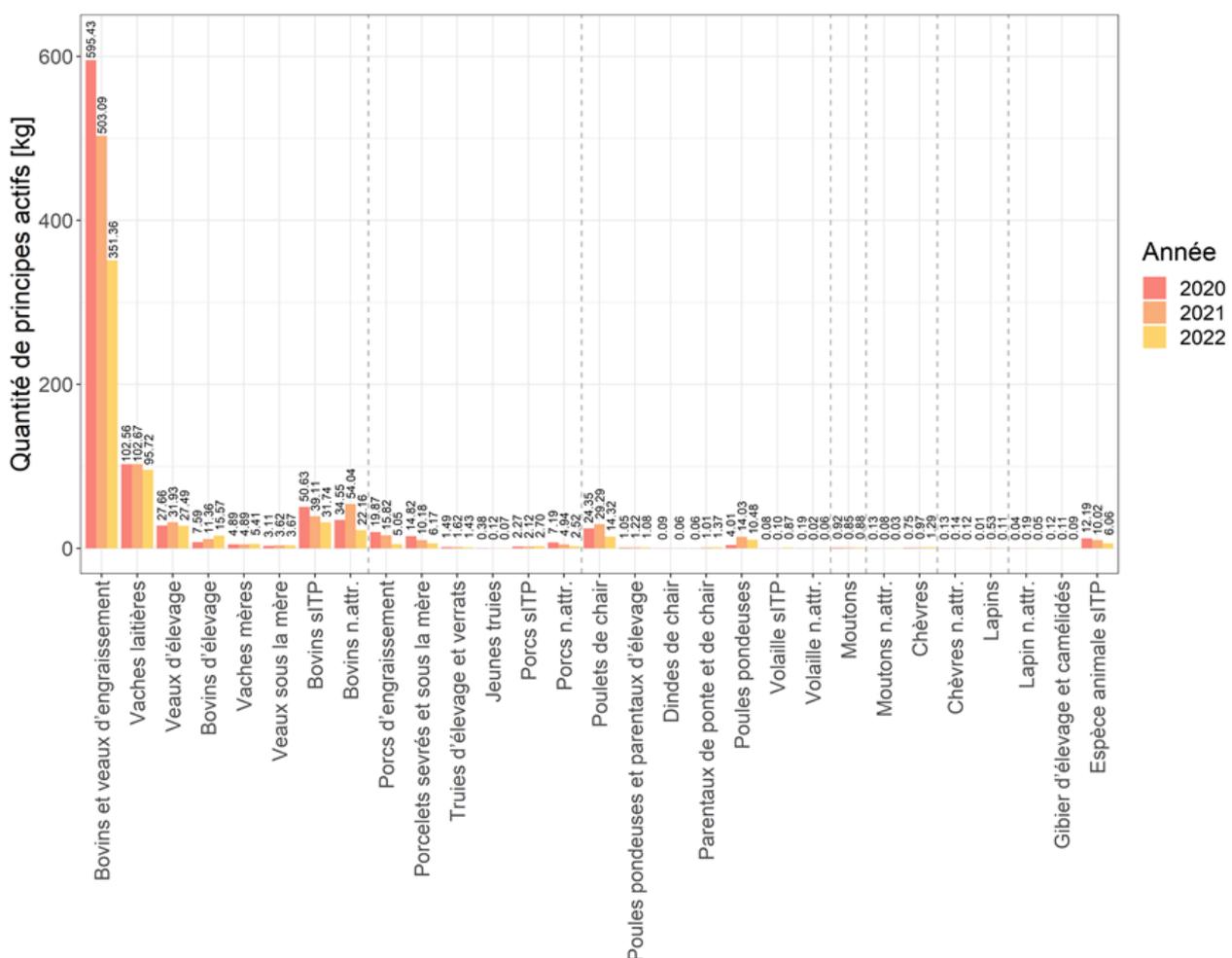
La quantité totale de principes actifs critiques a diminué de 28,0 % par rapport à l'année précédente. Plus de 90 % de cette quantité a été prescrite pour des bovins. Au sein de l'espèce bovine et par rapport à toutes les autres catégories d'animaux, les bovins et les veaux d'engraissement ont reçu, et de loin, la plus grande quantité. Par rapport à l'année précédente, la diminution de la quantité de principes actifs critiques a été légèrement inférieure pour les bovins (- 26,3 %) que pour l'ensemble des animaux.

C'est pour la volaille que la deuxième plus grande quantité de principes actifs critiques a été utilisée en 2022 ; toutefois, le recul de 38,4 % par rapport à l'année précédente a été nettement supérieur à la moyenne.

La quantité prescrite pour les porcs a diminué de près de 50 %.

Chez les lapins, après une augmentation massive observée en 2021, on a pu constater une forte diminution en 2022 ; les quantités en valeur absolue sont toutefois très faibles.

Pour sa part, la quantité d'antibiotiques critiques *remis à titre de stock* qui n'est attribuée à aucune espèce animale a diminué de 39,6 %.



Graphique 5 : Quantités de principes actifs critiques prescrites par catégorie d'animaux de rente, en kg, de 2020 à 2022⁷

⁷ « n.attr. » (non attribué) : *remis à titre de stock*, donc pas de renseignement sur la catégorie d'animaux de rente concernée. Espèce animale n.attr. : pour laquelle l'espèce animale était indiquée « Autres ». Uniquement possible en cas de *remise à titre de stock*.

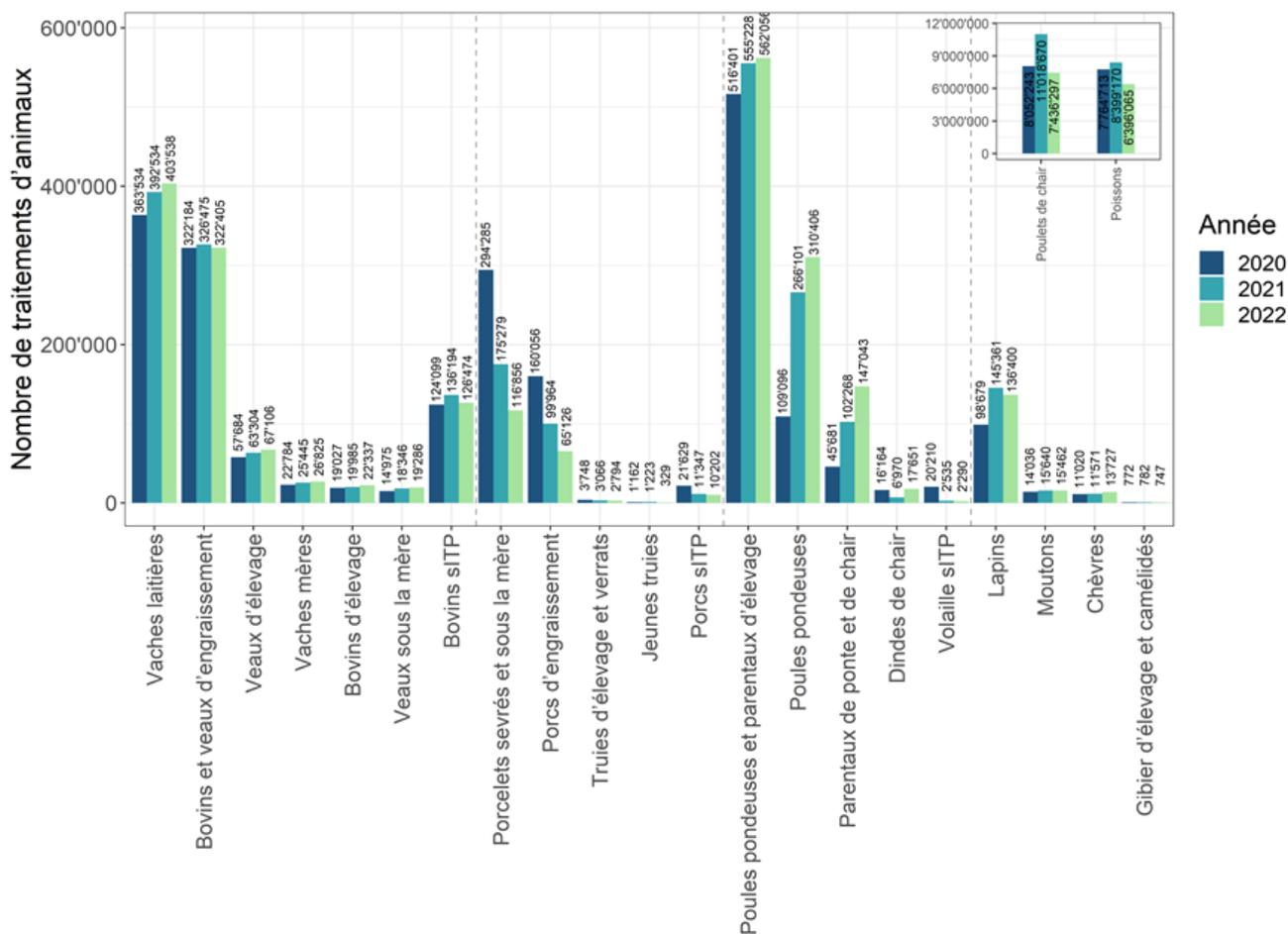
« sICAR » (sans indication de la catégorie d'animaux de rente) : catégorie d'animaux de rente indiquée « Autres » dans les annonces de traitements individuels et de groupe.

3.1.2 Nombre de traitements d'animaux

Pour la plupart des espèces animales, à l'exception de quelques catégories pour les porcs et la volaille, on n'a enregistré que de faibles variations dans le nombre de traitements d'animaux en 2022 par rapport à l'année précédente. Il convient de noter que, dans la plupart des catégories d'animaux, le nombre d'animaux est également resté à peu près stable entre 2021 et 2022. En revanche, les effectifs de poulets de chair, de dindes de chair et de petits ruminants ont augmenté⁸. Au cours des trois années, le plus grand nombre de traitements a été enregistré chez la volaille, bien que ce nombre ait diminué de 29,1 % par rapport à l'année précédente pour atteindre environ 8,5 millions. Rien que pour les poulets de chair, 7,4 millions de traitements ont été annoncés en 2022. En ce qui concerne la volaille, le nombre de traitements, qui était d'environ 11,9 millions en 2021, est de nouveau aussi important en 2022 qu'en 2020. Au cours de ces trois années, le nombre de traitements a également été élevé pour les poissons ; en 2022, il était d'environ 6,4 millions. Le diagramme en haut à droite dans le Graphique 6 présente les poulets de chair et les poissons afin que les différences entre les autres catégories d'animaux soient visibles dans le diagramme principal.

Le nombre de traitements d'animaux qu'il est possible d'évaluer dépend également de la part des principes actifs annoncés comme étant *remis à titre de stock*. Une augmentation du nombre de traitements combinée à une diminution de la quantité *remise à titre de stock* équivaut à un transfert d'un type de prescription vers l'autre.

⁸ Voir tableau 11 dans l'annexe.



Graphique 6 : Nombre de traitements par catégorie d'animaux de rente, de 2020 à 2022. Les traitements concernant les poulets de chair et les poissons figurent dans un graphique séparé en raison de leur grand nombre⁹.

Que représentent les graphiques 6 et 7 ?

Le nombre de traitements, par catégorie d'animaux de rente et par année. Un traitement animal correspond à l'indication d'un animal traité avec un principe actif dans une annonce de prescription.

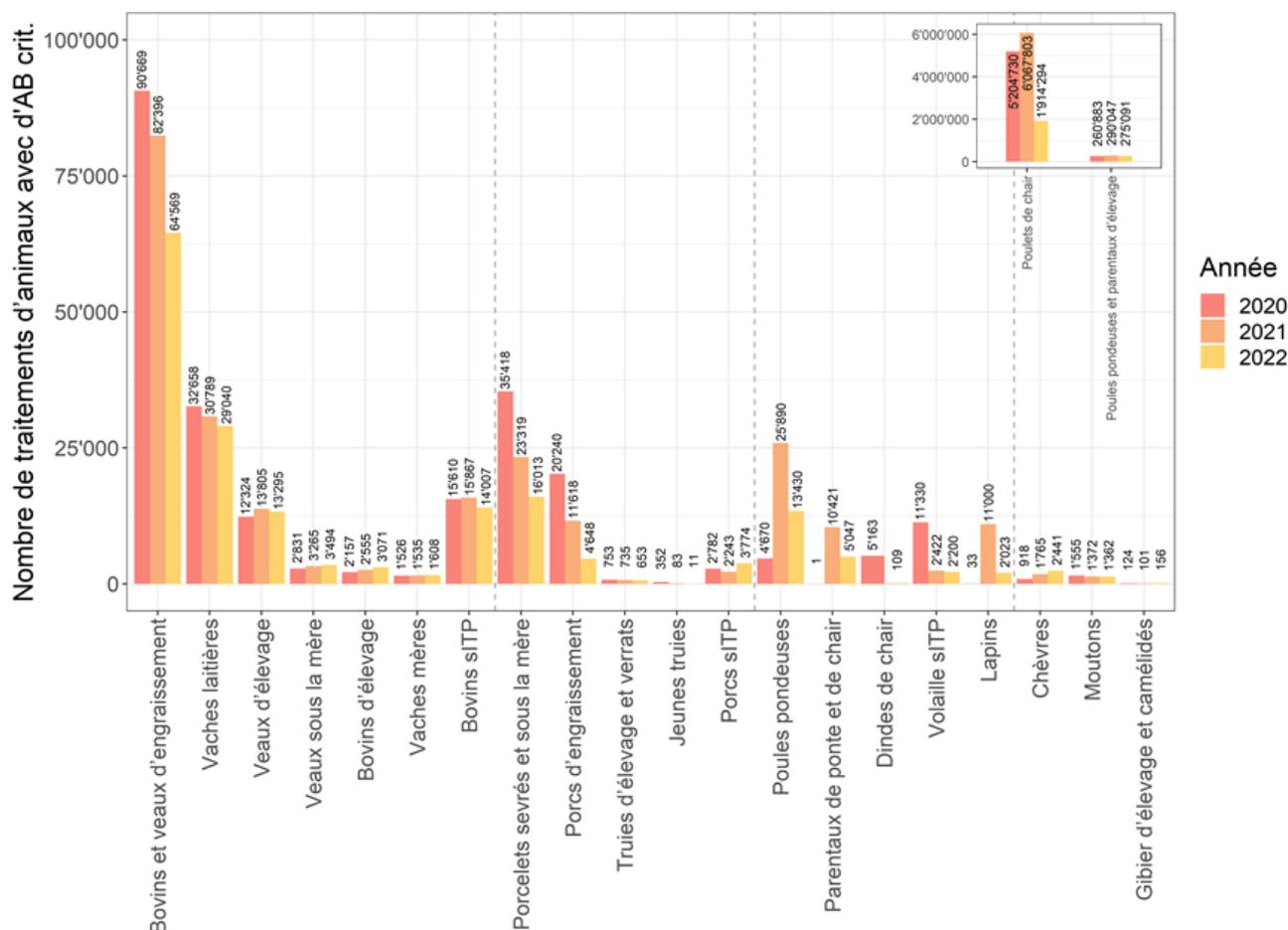
Que signifie le graphique 6 ?

En 2020, 294 285 traitements pour les porcelets sevrés et sous la mère ont été annoncés, et 175 279 en 2021 ; ce nombre a encore fortement reculé en 2022, passant à 116 856. Le nombre de traitements ne correspond pas au nombre d'animaux traités, car les animaux peuvent être traités à plusieurs reprises. Les nombres absolus indiqués permettent de savoir pour quelles catégories d'animaux les traitements sont comparativement plus ou moins nombreux.

Volaille et poissons mis à part, le plus grand nombre de traitements enregistré en 2022 concernait les vaches laitières, lequel est supérieur de 2,8 % à celui de l'année précédente. Viennent en deuxième position les veaux et les bovins d'engraissement. Dans le même temps, la quantité de principes actifs *remis à titre de stock* pour les bovins a diminué de 21,4 % (1 148 kg) entre 2021 et 2022. Chez les porcs, en particulier les porcelets et les porcs d'engraissement, on constate une réduction massive du nombre de traitements par rapport aux années précédentes. Et comme chez les bovins, on constate simultanément une diminution sensible de la quantité de principes actifs *remis à titre de stock*. Chez les lapins, le nombre de traitements, qui avait nettement augmenté en

⁹ « sICAR » (sans indication de la catégorie d'animaux de rente) : catégorie d'animaux de rente indiquée « Autres » dans les annonces de traitements individuels et de groupe.

2021, a fortement chuté en 2022. Par contre, la quantité de principes actifs *remis à titre de stock* a clairement augmenté en 2022 : atteignant 10,95 kg, elle dépasse même la quantité annoncée pour les prescriptions de traitement.



Graphique 7 : Nombre de traitements avec des antibiotiques critiques par catégorie d'animaux de rente, de 2020 à 2022. Les traitements concernant les poulets de chair et les élevages de poules pondeuses et de parentaux d'élevage figurent dans un graphique séparé en raison de leur grand nombre¹⁰.

Par ordre décroissant, les traitements contenant des antibiotiques critiques ont été le plus nombreux en 2022 chez la volaille, les veaux et les bovins d'engraissement, les vaches laitières, les porcelets sevrés et sous la mère et les porcs d'engraissement.

Le nombre de traitements aux antibiotiques critiques a diminué chez les bovins et les porcs, et tout particulièrement chez la volaille, où il est passé de 53,5 % à 26,1 % de tous les traitements antibiotiques¹¹, les chiffres se rapportant presque exclusivement aux poulets de chair. Chez les poissons, on n'enregistre aucun traitement avec des principes actifs critiques. Chez les lapins, on observe de grandes fluctuations, du fait de traitements effectués dans quelques grands élevages.

¹⁰ « sICAR » (sans indication de la catégorie d'animaux de rente) : catégorie d'animaux de rente indiquée « Autres » dans les annonces de traitements individuels et de groupe.

¹¹ Voir tableau 9 dans l'annexe.

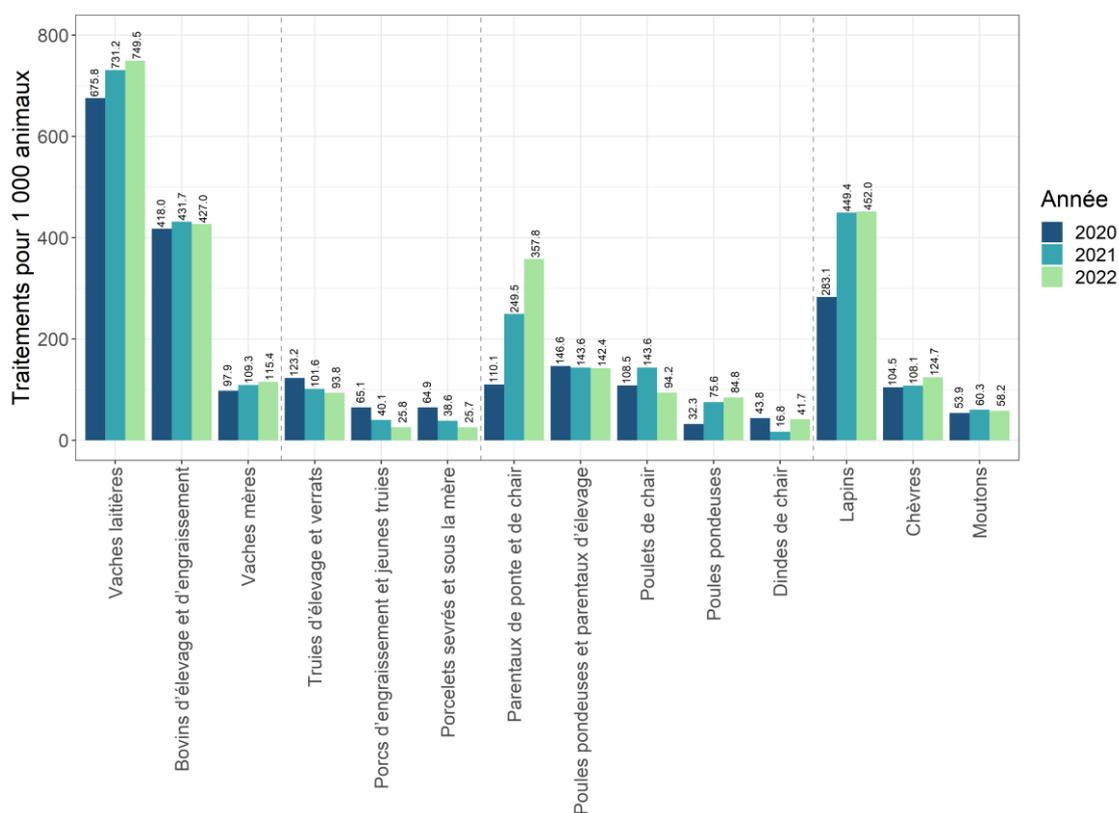
3.1.3 Nombre de traitements pour 1 000 animaux

C'est chez les vaches laitières, les bovins d'élevage et d'engraissement et les lapins que le nombre de traitements pour 1 000 animaux est le plus élevé.

En 2022, les traitements les moins nombreux pour 1 000 animaux concernaient les dindes de chair, les moutons, les porcelets ainsi que les porcs d'engraissement et les jeunes truies.

Le nombre de traitements pour 1 000 animaux est resté stable ou a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente pour toutes les catégories de bovins. On constate un net recul dans toutes les catégories de porcs et, pour la volaille, chez les parentaux de ponte et de chair et les poulets de chair. Comme indiqué plus haut, le nombre de traitements d'animaux qu'il est possible d'évaluer dépend également de la part des principes actifs annoncés comme étant *remis à titre de stock*.

Or il existe de grandes différences entre espèces animales en ce qui concerne les quantités *remises à titre de stock*. De plus, il est probable qu'au sein d'une espèce animale, les quantités ne soient pas réparties de manière égale entre les différentes catégories d'animaux. Or ces différences de répartition influencent grandement le nombre de traitements. Il faut en tenir compte dans l'appréciation des résultats.



Graphique 8 : Nombre de traitements pour 1 000 animaux par catégorie d'animaux de rentes combinée, de 2020 à 2022¹²

¹² Les poissons, les camélidés et le gibier d'élevage ne figurent pas sur le graphique. Pour les poissons, il n'existe pas de chiffrage de la population. Le gibier d'élevage et les camélidés ne feront l'objet d'un décompte séparé dans le SI ABV qu'à partir de 2024 et ne sont donc pas mentionnés ici, une évaluation commune relative aux deux populations n'étant pas pertinente.

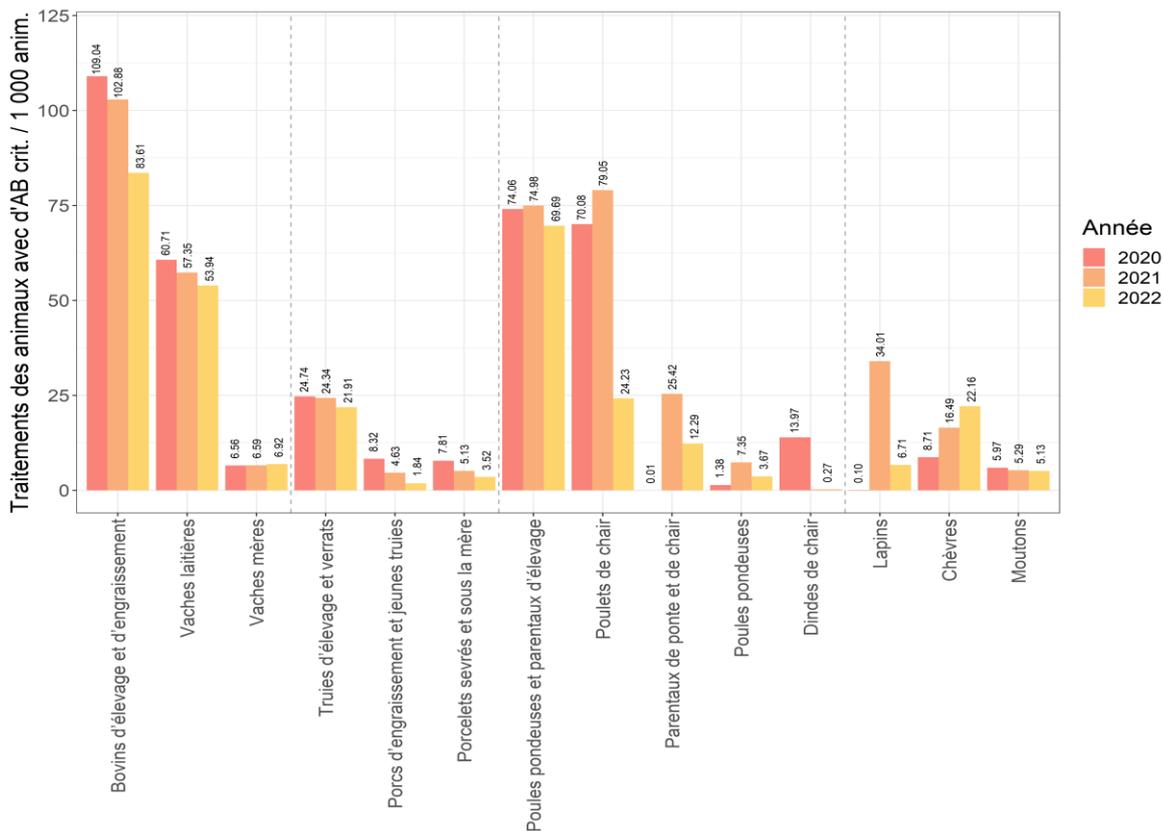
Que représentent les graphiques 8 et 9 ?

Le nombre de traitements pour 1 000 animaux, par catégorie d'animaux de rente et par année.

Que signifie le graphique 8 ?

En 2022, 749,5 traitements ont eu lieu en moyenne pour chaque millier de vaches laitières. Cela ne signifie pas que 749 vaches laitières sur mille ont été traitées une seule fois, puisque chaque vache peut être traitée à plusieurs reprises dans l'année. Il se peut qu'une moitié des vaches ait été traitée deux fois et l'autre moitié pas du tout, puisqu'il s'agit d'une valeur moyenne. On ne sait pas combien de vaches n'ont pas été traitées ni combien l'ont été une fois, deux fois ou plus encore.

Les traitements avec des antibiotiques critiques pour 1 000 animaux concernent, par ordre décroissant, les bovins d'élevage et d'engraissement, les poules pondeuses et les parentaux d'élevage, ainsi que les vaches laitières (Graphique 9). Par rapport à l'année précédente, on constate le plus fort recul chez les lapins, les parentaux de volaille, ainsi que les poulets et les dindes de chair. Dans ces catégories, il n'existe que quelques grands cheptels en Suisse : il suffit que le besoin de traitement augmente ou diminue dans l'un d'eux pour que cet indicateur fluctue nettement à la hausse ou à la baisse. Le nombre de traitements avec des antibiotiques critiques pour 1 000 animaux a également diminué dans les principales catégories de l'espèce bovine, à savoir les bovins d'élevage et d'engraissement et les vaches laitières. Par contre, on constate une augmentation du nombre de traitements avec des principes actifs critiques pour les chèvres au cours des deux dernières années.



Graphique 9 : Nombre de traitements avec des antibiotiques critiques pour 1 000 animaux, par catégorie d'animaux de rente combinée, de 2020 à 2022¹³

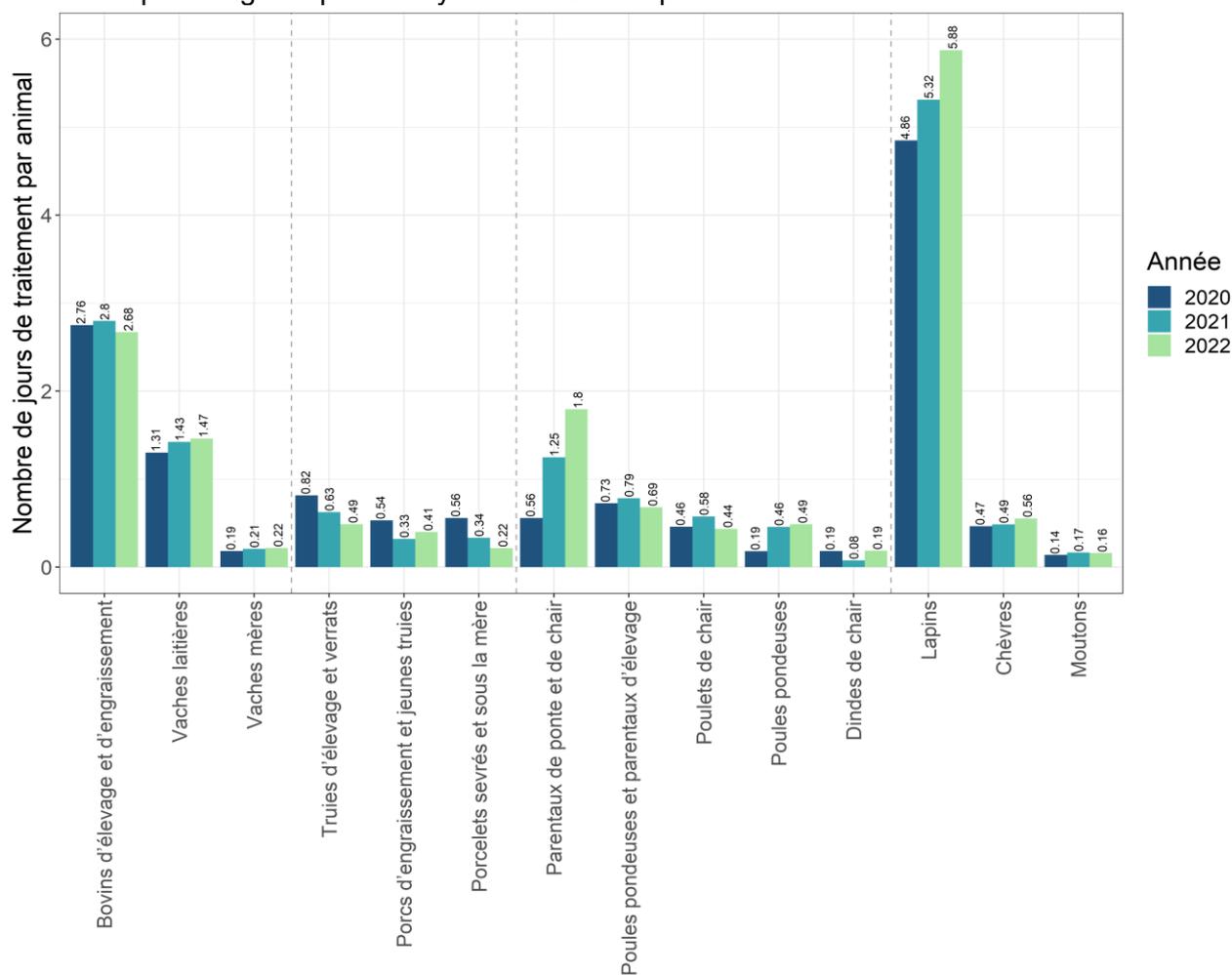
¹³ Les poissons, les camélidés et le gibier d'élevage ne figurent pas sur le graphique. Pour les poissons, il n'existe pas de chiffrage de la population. Le gibier d'élevage et les camélidés ne feront l'objet d'un décompte séparé dans le SI ABV qu'à partir de 2024 et ne sont donc pas mentionnés ici, une évaluation commune relative aux deux populations n'étant pas pertinente.

3.1.4 Jours de traitement par animal rapporté à la population de l'espèce animale

Les lapins ont eu le plus grand nombre de jours de traitement par animal rapporté à la population, avec une tendance à la hausse. Ils sont suivis par les bovins d'élevage et d'engraissement et les vaches laitières.

Les valeurs de cet indicateur sont à peu près constantes entre 2020 et 2022 pour les différentes catégories de bovins, de chèvres et de moutons. On observe une baisse dans la plupart des catégories de porcs.

En plus du nombre de traitements d'animaux évalué ci-dessus, la durée du traitement et la durée d'action des préparations et des principes actifs ont une influence sur le nombre de jours de traitement par animal rapporté à la population. Certaines indications requièrent des durées de traitement plus longues que la moyenne chez les lapins.



Graphique 10 : Jours de traitement par animal rapportés à la population, par catégorie d'animaux de rente combinée, de 2020 à 2022¹⁴

¹⁴ Les poissons, les camélidés et le gibier d'élevage ne figurent pas sur le graphique. Pour les poissons, il n'existe pas de chiffrage de la population. Le gibier d'élevage et les camélidés ne feront l'objet d'un décompte séparé dans le SI ABV qu'à partir de 2024 et ne sont donc pas mentionnés ici, une évaluation commune relative aux deux populations n'étant pas pertinente.

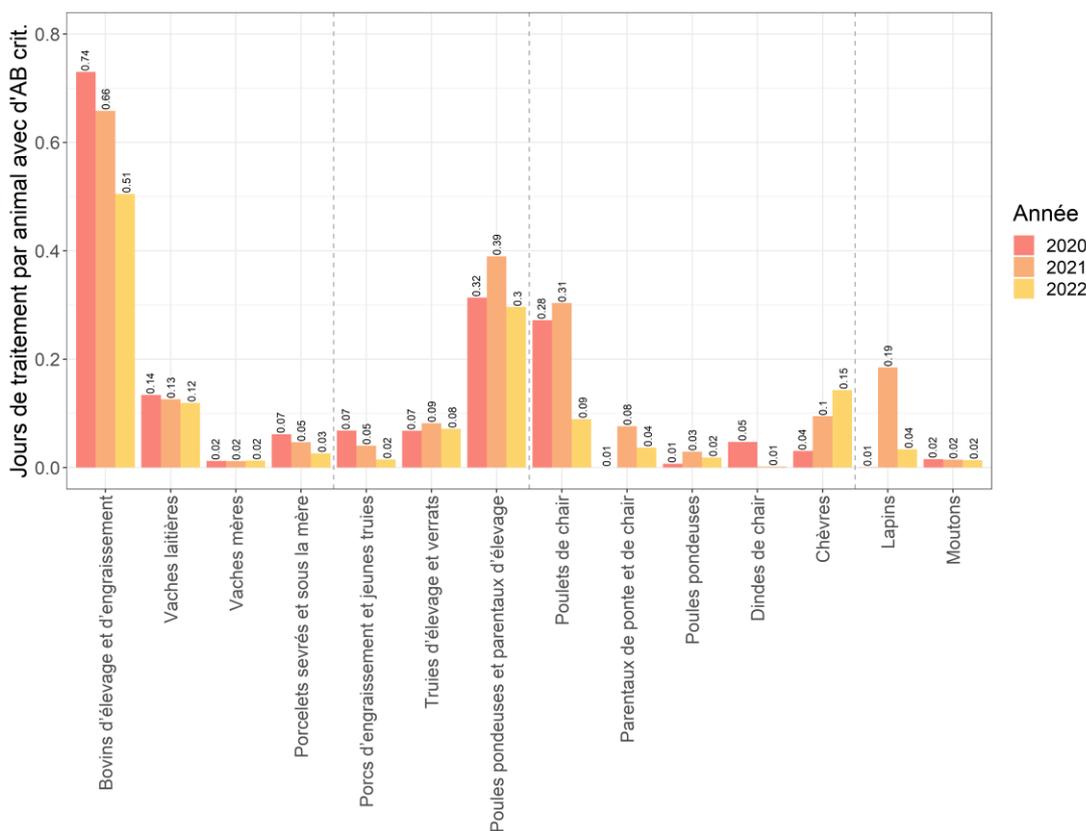
Que représentent les graphiques 10 et 11 ?

Le nombre moyen de jours de traitement par animal et par catégorie d'animaux de rente. Le nombre de jours de traitement est la somme des jours de traitement et de ceux durant lesquels l'antibiotique exerce son effet, multipliée par le nombre d'animaux traités et divisée par le nombre d'individus de la catégorie d'animaux considérée.

Que signifie le graphique 10 ?

En moyenne, chaque porcelet a été traité pendant 0,22 jour en 2022. Il se peut qu'une moitié d'entre eux ait été traitée pendant 0,44 jour et l'autre pas du tout. Cet indicateur ne permet pas de savoir combien de porcelets ont été traités et pendant combien de temps. Il s'agit d'une moyenne pour tous les animaux de la catégorie d'animaux considérée, et pas seulement pour les animaux traités.

Par ordre décroissant, les bovins d'élevage et d'engraissement, la volaille d'élevage, les chèvres et les vaches laitières sont les catégories d'animaux comptant le plus grand nombre de jours de traitement par animal, s'agissant de traitements aux antibiotiques critiques. Cet indicateur affiche une diminution dans la plupart des catégories, et un net recul chez les poulets de chair. À l'inverse, il est à la hausse ces deux dernières années chez les chèvres ; cette augmentation est encore plus importante que l'augmentation du nombre de traitements. Chez les lapins, le nombre de jours de traitement par animal diminue fortement par rapport à l'année précédente, mais cette valeur a fortement varié au cours des trois années sous revue.

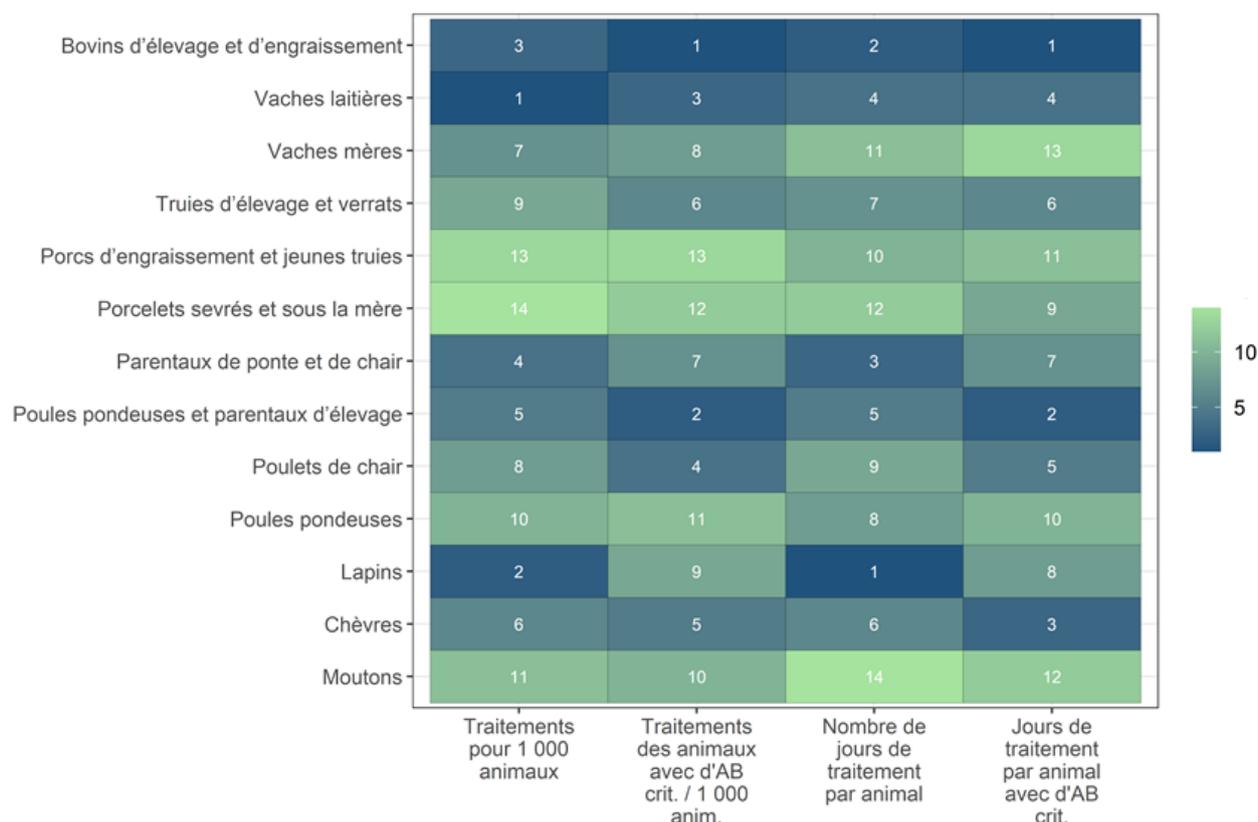


Graphique11 : Jours de traitement avec des principes actifs critiques par animal et par catégorie d'animaux de rente combinée, de 2020 à 2022¹⁵

¹⁵ Les poissons, les camélidés et le gibier d'élevage ne figurent pas sur le graphique. Pour les poissons, il n'existe pas de chiffrage de la population. Le gibier d'élevage et les camélidés ne feront l'objet d'un décompte séparé dans le SI ABV qu'à partir de 2024 et ne sont donc pas mentionnés ici, une évaluation commune relative aux deux populations n'étant pas pertinente.

3.1.5 Évaluation résumée des chiffres clés relatifs à la population par catégorie d'animaux de rente combinée

Le Graphique 12 donne un aperçu des indicateurs pour lesquels les catégories d'animaux de rente présentent des valeurs relativement élevées ou basses. La catégorie ayant la valeur la plus élevée d'un indicateur se voit attribuer un « 1 ».



Graphique 12 : Classement des catégories d'animaux de rente au regard des indicateurs rapportés à la population considérée. De haut en bas : catégories d'animaux de rente, et de gauche à droite : résultats repris des graphiques précédents¹⁶.

¹⁶ Les poissons, les camélidés et le gibier d'élevage ne figurent pas sur le graphique. Pour les poissons, il n'existe pas de chiffrage de la population. Le gibier d'élevage et les camélidés ne feront l'objet d'un décompte séparé dans le SI ABV qu'à partir de 2024 et ne sont donc pas mentionnés ici.

3.2 Évaluations détaillées supplémentaires

3.2.1 Prescriptions et types de prescription

En 2022, les vétérinaires ont annoncé 891 409 prescriptions pour les animaux de rente, ce qui représente un recul de 4 % par rapport à l'année précédente. La baisse concerne tous les types de prescription.

Les antibiotiques *remis à titre de stock* représentaient 20,3 % du total des prescriptions annoncées, et leur nombre a reculé de 13 % par rapport à l'année précédente. L'annonce de ce type de prescription requiert l'indication de l'espèce animale, mais pas celle de la catégorie d'animaux, ni le motif du traitement, ni le nombre d'animaux traités. C'est pourquoi les données tirées de ces prescriptions n'ont pas pu être prises en compte dans l'évaluation du nombre respectif des traitements d'animaux et des jours de traitement.

Tableau 1 : Nombre de prescriptions par type de prescription pour les animaux de rente, de 2020 à 2022

Type de prescription	Prescriptions en 2020	Prescriptions en 2021	Prescriptions en 2022	Δ 2021-2022
<i>Traitement individuel</i>	655 131	709 830	701 091	-1,2 %
<i>Remise à titre de stock</i>	218 153	208 723	181 590	-13,0 %
<i>Traitement de groupe par voie orale</i>	10 013	9 637	8 728	-9,4 %
Total	883 297	928 190	891 409	-4,0 %

Au total, on a enregistré une baisse de 25,6 % des traitements pour les animaux de rente en 2022. Dans leur grande majorité, les *traitements de groupe par voie orale* concernent la volaille et les poissons les trois années sous revue. Chez la volaille, après une forte augmentation en 2021, le nombre de *traitements de groupe par voie orale* est revenu au niveau de 2020. Bien que les *traitements de groupe par voie orale* ne représentent que 1,2 % de toutes les prescriptions, ils concernent plus de 94,9 % de tous les traitements annoncés (Tableau 1 et Tableau 2), soit une diminution de 26,8 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 2 : Nombre de traitements par type de prescription pour les animaux de rente, de 2020 à 2022

Type de prescription	Traitements en 2020	Traitements en 2021	Traitements en 2022	Δ 2021-2022
<i>Traitement de groupe par voie orale, volaille</i>	8 759 737	11 951 730	8 474 684	-29,1 %
<i>Traitement de groupe par voie orale, poissons</i>	7 764 711	8 399 170	6 332 065	-24,6 %
<i>Traitement individuel</i>	689 305	738 735	814 471	10,3 %
<i>Traitement de groupe par voie orale, autres espèces</i>	840 429	707 823	600 202	-15,2 %
<i>Remise à titre de stock</i>	0	0	0	Aucune donnée
Total	18 054 182	21 797 458	16 221 422	-25,6 %

Les plus grandes quantités de principes actifs ont été utilisées dans le cadre de *traitements de groupe par voie orale* (38,8 %, Tableau 3). Cela s'explique par le grand nombre d'animaux qu'ils concernent. En revanche, avec respectivement 31,8 % et 29,3 % de la quantité totale de principes actifs, les *traitements individuels* et les *remises à titre de stock* ont enregistré globalement moins de principes actifs, mais dans des quantités à peu près équivalentes. Pour ce qui est des quantités *remises à titre de stock*, elles ont certes diminué de 23,1 % par rapport à 2021, mais comme ce type de prescription ne fournit que peu d'informations au SI ABV (voir ch. 3.2.3), cette proportion toujours élevée continue de compliquer de nombreuses analyses et d'en relativiser les interprétations.

S'agissant de la quantité de principes actifs critiques, c'est pour les *traitements de groupe par voie orale* qu'elle a été la plus importante en valeur absolue, représentant 64,2 % de la quantité totale d'antibiotiques critiques prescrits en 2022. Cela vient notamment du fait que la plupart des prémélanges pour aliments médicamenteux autorisés qui sont composés de plusieurs principes actifs contiennent au moins un principe actif critique.

La part des principes actifs critiques *remis à titre de stock* semble faible (5,0 %), mais leur remise n'est autorisée que dans des cas exceptionnels bien définis (voir ch. 3.2.3). Une diminution de 55,4 % a été enregistrée entre 2021 et 2022, ce qui indique que les mesures visant à réduire l'utilisation d'antibiotiques critiques portent leurs fruits. Comme indiqué au ch. 3.1.1, la diminution de la quantité de principes actifs critiques (- 28 %) est deux fois plus importante que celle des autres principes actifs.

Tableau 3 : Quantité de principes actifs (PA) et de principes actifs critiques, en kg, et proportion de PA critiques, par type de prescription

Type de prescription	PA en 2020	PA critiques en 2020	PA en 2021	PA critiques en 2021	PA en 2022	PA critiques en 2022	PA Δ 2021-2022	PA critiques Δ 2021-2022
<i>Traitement de groupes par voie orale</i>	9 420,69	656,54	8 605,84	568,51	7 370,52	390,63	-14,4 %	-31,3 %
<i>Traitement individuel</i>	5 328,89	205,47	5 892,27	206,09	6 051,02	186,15	2,7 %	-9,7 %
<i>Remise à titre de stock</i>	7 735,14	54,38	7 238,27	69,40	5 564,13	30,96	-23,1 %	-55,4 %
Total	22 484,72	916,39	21 736,38	843,99	18 985,66	607,73	-12,7 %	-28,0 %

3.2.2 Quantité de principes actifs par classe de principes actifs

Chez les animaux de rente, 445 préparations différentes contenant des antibiotiques ont été prescrites en 2022. Parmi elles, 58 (13 %) contenaient deux principes actifs ou plus. Lorsqu'une préparation contient plusieurs principes actifs appartenant à des classes différentes, chacun d'entre eux est mentionné dans sa classe respective¹⁷. Selon l'annexe 5 de l'OMéDV, les classes de principes actifs critiques comprennent les céphalosporines de 3^e et 4^e génération, les fluoroquinolones et les macrolides.

La quantité totale d'antibiotiques prescrits en 2022 a diminué de 12,7 % par rapport à l'année précédente (Tableau 4). La baisse la plus importante concerne les polymyxines (- 45,3 %), les fluoroquinolones (- 31,7 %), les sulfonamides (- 30,3 %) et les macrolides (- 28,2 %). À l'inverse, la quantité d'amphénicols a augmenté de 10,7 %. Les quantités de céphalosporines de 1^{re} et de 2^e génération sont restées constantes.

Par ordre décroissant, les quatre classes de principes actifs prescrites en plus grande quantité sont les pénicillines, les tétracyclines, les sulfonamides et les aminoglycosides (Tableau 4). Parmi les classes d'antibiotiques critiques, celle des macrolides est celle qui a été prescrite en plus grande quantité, suivie de celle des fluoroquinolones.

Tableau 4 : Quantité de principes actifs par classe de principes actifs, en kg, de 2020 à 2022

Classe de principes actifs *	Quantité en 2020	Quantité en 2021	Quantité en 2022	Δ 2021-2022
Pénicillines	7 393,28	7 775,71	7 772,65	0,0 %
Tétracyclines	4 914,42	4 601,10	3 996,52	-13,1 %
Sulfonamides	6 521,11	5 653,34	3 939,77	-30,3 %
Aminoglycosides	1 827,83	1 937,20	1 772,91	-8,5 %
Amphénicols	426,43	503,99	557,74	10,7 %
Macrolides *	761,40	658,19	472,85	-28,2 %
Autres **	296,12	275,88	226,02	-18,1 %
Fluoroquinolones *	118,17	150,66	102,90	-31,7 %
Céphalosporines de 1 ^{re} et 2 ^e génération	61,86	71,27	71,94	0,9 %
Polymyxines ¹⁸	126,75	73,94	40,42	-45,3 %
Céphalosporines de 3 ^e et 4 ^e génération *	36,82	35,14	31,98	-9,0 %
Quinolones	0,58	0,00	0,00	Aucune donnée
Total	22 484,72	21 736,38	18 985,66	-12,7 %

* Classes de principes actifs critiques

** Le groupe « Autres » comprend les principes actifs appartenant aux classes des dérivés de la diaminopyrimidine, des lincosamides, des pleuromutilines et des antibiotiques polypeptidiques hors polymyxines.

¹⁷ Pour les exceptions, voir l'[annexe](#) au présent rapport.

¹⁸ Contient principalement de la colistine.

Pour la majorité des espèces animales, les pénicillines, les sulfonamides et les tétracyclines sont les classes de principes actifs administrées en plus grandes quantités (Tableau 5). Concernant les antibiotiques critiques, la part des macrolides est de loin la plus élevée chez les bovins et les porcs. Chez la volaille en revanche, la plus élevée est celle des fluoroquinolones. Pour les autres espèces, il faut tenir compte du fait que les quantités en valeur absolue sont très petites, de sorte que quelques prescriptions peuvent avoir un grand impact sur les quantités et donc sur le classement.

Tableau 5 : Quantité de principes actifs par classe de principes actifs et par espèce animale, en kg, en 2022

Classe de principes actifs *	Bovins	Porcs	Volaille	Chèvres	Moutons	Lapins	Poissons	Gibier d'élevage et camélidés	Espèce animale n.attr.**
Pénicillines	6 616,90	657,87	180,16	20,45	43,87	1,12	-	2,11	250,20
Tétracyclines	3 457,39	419,80	5,10	10,90	30,74	0,34	0,06	0,31	71,93
Sulfonamides	3 365,89	302,97	94,72	19,52	18,51	10,40	7,50	2,80	117,50
Aminoglycosides	1 580,25	90,72	0,01	5,99	19,36	0,67	-	0,14	75,81
Amphénicols	501,24	4,93	-	0,16	0,50	0,11	11,45	0,05	39,33
Macrolides*	439,57	14,33	14,21	1,01	0,28	0,03	-	0,01	3,46
Autres**	138,63	44,26	19,63	0,97	1,61	7,94	1,50	0,50	11,02
Fluoroquinolones*	82,23	3,36	13,95	0,34	0,58	0,13	-	0,04	2,31
Céphalosporines de 1 ^{re} et 2 ^e génération	69,68	0,03	0,01	0,05	0,08	0,06	-	0,01	2,04
Céphalosporines de 3 ^e et 4 ^e génération*	31,28	0,24	-	0,07	0,06	0,01	-	0,05	0,30
Polymyxines ¹⁹	0,93	38,03	0,03	0,01	-	0,49	-	-	0,90
Total	16 283,95	1 576,53	327,78	59,42	115,55	21,25	20,50	5,97	574,74

* Classes d'antibiotiques critiques

** Le groupe « Autres » comprend les principes actifs appartenant aux classes des dérivés de la diaminopyrimidine, des lincosamides, des pleuromutilines et des antibiotiques polypeptidiques hors polymyxines.

*** Espèce animale non attribuée ; en cas de *remise à titre de stock*, il est possible de n'indiquer que la mention « Autres ».

Si l'on compare les quantités respectives de principes actifs, il faut tenir compte du fait que la quantité nécessaire pour un traitement varie d'un principe actif à l'autre. Par exemple, à quantité égale, les fluoroquinolones permettent de traiter plus d'animaux que les tétracyclines.

¹⁹ Contient principalement de la colistine.

3.2.3 Remise à titre de stock

En Suisse, la remise de médicaments vétérinaires à *titre de stock* ne peut intervenir qu'aux conditions suivantes :

- Une convention sur les médicaments vétérinaires doit être conclue.
- Seule la quantité autorisée peut être remise.
- Les médicaments ne doivent contenir aucun antibiotique critique.
- Ils ne doivent pas non plus contenir d'antibiotiques destinés à un traitement prophylactique.

En principe, les antibiotiques contenant des principes actifs critiques ne peuvent plus être *remis à titre de stock* depuis avril 2016. Leur prescription requiert au préalable l'évaluation clinique des animaux par un vétérinaire et leur remise doit s'inscrire dans le traitement fixé par celui-ci. La *remise à titre de stock* des principes actifs critiques n'est tolérée qu'à certaines conditions clairement définies, selon un concept de traitement et de gestion établi par écrit.

Pour les antibiotiques *remis à titre de stock* (RàTS), seules les informations relatives à l'espèce animale sont requises dans le SI ABV, à l'exclusion de la catégorie d'animaux, du nombre d'animaux, ainsi que du motif, de la durée et de la posologie du traitement. Or, lorsque des antibiotiques sont *remis à titre de stock* et que l'espèce animale indiquée est « Autres », il n'est pas possible d'attribuer les prescriptions à une espèce animale et elles sont donc mentionnées comme « non attribuées » (n.attr.).

En l'absence de ces données, les prescriptions de ce type ne peuvent être incluses dans nombre d'analyses. Par ailleurs, plus leur part est élevée, plus la part des données susceptibles de faire l'objet d'une analyse complète est réduite.

On peut supposer que, par ignorance ou pour des raisons de temps ou d'ordre administratif, ce type de prescription est encore souvent saisi à tort.

3.2.3.1 Nombre de prescriptions

En 2022, 20,4 % des prescriptions d'antibiotique annoncées étaient du type *Remise à titre de stock*. Les espèces animales qui ont reçu la plus grande proportion d'antibiotiques *RàTS* sont les porcs, suivi des lapins (Tableau 6), mais en valeur absolue, c'est pour les bovins que les prescriptions de ce type ont été les plus nombreuses.

Par rapport au total des prescriptions enregistrées, la part des prescriptions de type *RàTS* a diminué, passant de 22,5 % en 2021 à 20,4 % en 2022. Si l'on observe l'évolution du taux de prescription de ce type pour chaque espèce animale, on constate qu'elle a été à la hausse chez les porcs, les lapins, la volaille ainsi que le gibier d'élevage et les camélidés, mais qu'elle a été à la baisse ou qu'elle est restée stable chez les autres espèces. Chez les poissons, la proportion varie fortement au cours de ces trois dernières années, mais les quantités en valeur absolue restent très faibles. Par rapport à toutes les prescriptions de type *RàTS*, la part de celles qui n'étaient attribuées à aucune espèce déterminée a été de 12,5 % en 2022, affichant une tendance à la baisse. En principe, seules les prescriptions d'antibiotiques *RàTS* pour des espèces d'animaux qui ne figurent pas dans les formulaires du SI ABV devraient être comptabilisées dans cette catégorie. Jusqu'à présent, il s'agissait principalement des camélidés et du gibier d'élevage. Depuis fin 2022, les camélidés et le gibier d'élevage sont mentionnés séparément, ce qui permet de les sélectionner en cas de *remise à titre de stock* ; à l'avenir, il sera ainsi possible de les évaluer de manière distincte. En outre, depuis mars 2023, il n'est plus possible de sélectionner dans le SI ABV les catégories « Autres (porcs) », « Autres (bovins) » et, en cas de *remise à titre de stock*, la catégorie « Autres » (espèce animale n.attr.). Grâce à ces adaptations, on ne devrait plus voir de prescriptions non attribuées (n.attr.) ou sans indication de la catégorie d'animaux de rente (sICAR) ; en tout cas, leur nombre devrait se réduire.

Tableau 6 : Total des prescriptions et nombre de prescriptions d'antibiotiques *remis à titre de stock* (RàTS) par espèce animale, de 2020 à 2022

Espèce animale	Total des prescrip. en 2020	Prescrip. RàTS en 2020	Part des prescrip. RàTS en 2020***	Total des prescrip. en 2021	Prescrip. RàTS en 2021	Part des prescrip. RàTS en 2021***	Total des prescrip. en 2022	Prescrip. RàTS en 2022	Part des prescrip. RàTS en 2022***
Espèce animale n.attr. *	41 883	41 883	100,0 %	36 909	36 909	100,0 %	22 847	22 847	100,0 %
Porcs	28 144	19 299	68,6 %	26 326	18 504	70,3 %	22 448	16 201	72,2 %
Lapins	201	107	53,2 %	239	139	58,2 %	223	148	66,4 %
Moutons	16 593	3 210	19,3 %	18 058	3 258	18,0 %	17 410	3 060	17,6 %
Bovins	786 303	152 596	19,4 %	835 960	148 802	17,8 %	817 953	138 357	16,9 %
Chèvres	8 448	1 025	12,1 %	8 812	1 068	12,1 %	8 848	933	10,5 %
Poissons	112	3	2,7 %	108	11	10,2 %	83	-	0,0 %
Volaille	852	30	3,5 %	1 021	32	3,1 %	836	29	3,5 %
Gibier d'élevage et camélidés	761	-	- **	757	-	- **	761	-	- **
Total	883 297	218 153	24,7 %	928 190	208 723	22,5 %	891 409	181 590	20,4 %

* Espèce animale non attribuée ; en cas de *remise à titre de stock*, il est possible de n'indiquer que la mention « Autres ».

** Il n'était pas possible d'annoncer les prescriptions de type *Remise à titre de stock* pour les camélidés et le gibier d'élevage.

*** Répartition des *remises à titre de stock* entre les différentes espèces animales (Ligne).

En 2022, 3,7 % des prescriptions d'antibiotiques critiques annoncées étaient de type *Remise à titre de stock*, contre 5,6 % l'année précédente. Les espèces animales pour lesquelles la proportion de ce type de prescription a été la plus importante sont les porcs et les lapins, mais en valeur absolue, c'est pour les bovins qu'elles ont été les plus nombreuses.

Tableau 7 : Total des prescriptions d'antibiotiques (AB) critiques et nombre de prescriptions d'AB critiques *remis à titre de stock* (RàTS) par espèce animale, de 2020 à 2022

Espèce animale	Prescrip. d'AB critiques en 2020	Prescrip. d'AB critiques RàTS en 2020	Part des prescrip. RàTS en 2020	Prescrip. d'AB critiques en 2021	Prescrip. d'AB critiques RàTS en 2021	Part des prescrip. RàTS en 2021	Prescrip. d'AB critiques en 2022	Prescrip. d'AB critiques RàTS en 2022	Part des prescrip. RàTS en 2022
Lapins	39	15	38,5 %	43	15	34,9 %	28	5	17,9 %
Porcs	2 985	802	26,9 %	2 414	566	23,4 %	1 756	316	18,0 %
Chèvres	856	46	5,4 %	782	47	6,0 %	676	34	5,0 %
Volaille	505	12	2,4 %	520	9	1,7 %	231	7	3,0 %
Bovins	79 245	4 301	5,4 %	78 718	2 868	3,6 %	71 508	1 736	2,4 %
Moutons	1 458	52	3,6 %	1 407	35	2,5 %	1 368	17	1,2 %
Gibier d'élevage et camélidés	124	-	- **	100	-	- **	156	-	- **
Poissons** *	-	-	Aucune donnée	-	-	Aucune donnée	-	-	Aucune donnée
Espèce animale n.attr. *	1 693	1 693	100,0 %	1 228	1 228	100,0 %	717	717	100,0 %
Total	86 905	6 921	8,0 %	85 212	4 768	5,6 %	76 440	2 832	3,7 %

* Espèce animale non attribuée ; en cas de *remise à titre de stock*, il n'est possible de n'indiquer que la mention « Autres ».

** Il n'était pas possible d'annoncer les prescriptions de type *Remise à titre de stock* pour les camélidés et le gibier d'élevage.

*** Aucun rapport de prescription avec des substances actives critiques chez les poissons

3.2.3.2 Quantités de principes actifs *remis à titre de stock*

En 2022, les antibiotiques *remis à titre de stock* ont représenté 29,3 % de la quantité totale de principes actifs, soit un recul de 4 % par rapport à l'année précédente.

Les espèces animales pour lesquelles leur part a été la plus grande sont les petits ruminants, les porcs et les lapins, mais en valeur absolue, c'est pour les bovins que leur quantité est la plus importante.

En ce qui concerne les différentes espèces animales, la proportion de principes actifs *remis à titre de stock* a augmenté pour les porc et les lapins, alors qu'elle a diminué ou est restée stable pour les autres espèces animales. Pour les lapins, la quantité de principes actifs RàTS a augmenté de près de 70 % entre 2020 et 2021 et encore de 42 % entre 2021 et 2022 .

La part *remise à titre de stock* ne pouvant être attribuée à aucune espèce animale représentait 10,3 % de la quantité de principes actifs correspondants. Par rapport à 2021, cette quantité a diminué de 39,7 %.

Tableau 8 : Quantité totale de principes actifs et de principes actifs *remis à titre de stock* (RàTS), en kg, et proportion de principes actifs RàTS, par espèce animale, de 2020 à 2022

Espèce animale	Quantité en 2020	Quantité RàTS en 2020	Part RàTS en 2020	Quantité en 2021	Quantité RàTS en 2021	Part RàTS en 2021	Quantité en 2022	Quantité RàTS en 2022	Part RàTS en 2022
Moutons	182,15	141,23	77,5 %	142,99	94,52	66,1 %	115,55	64,30	55,6 %
Chèvres	51,34	19,08	37,2 %	58,4	20,21	34,6 %	59,42	18,25	30,7 %
Porcs	2 986,99	862,41	28,9 %	2 208,69	803,43	36,4 %	1 576,53	684,85	43,4 %
Lapins	15,58	4,54	29,1 %	23,53	7,70	32,7 %	21,25	10,95	51,5 %
Bovins	1 7817,96	5 474,32	30,7 %	18 084,03	5 358,3	29,6 %	16 283,95	4 209,95	25,9 %
Poissons	23,00	0,30	1,3 %	16,59	0,89	5,3 %	20,50	-	0,0 %
Volaille	168,32	0,46	0,3 %	240,95	0,80	0,3 %	327,78	0,80	0,2 %
Gibier d'élevage et camélidés	6,61	- **	- **	8,79	- **	- **	5,97	- **	- **
Espèce animale n.attr. *	1 232,82	1 232,82	100,0 %	952,45	952,45	100,0 %	574,74	574,74	100,0 %
Total	22 484,72	7 735,14	34,4 %	21 736,38	7 238,27	33,3 %	18 985,66	5 564,13	29,3 %

* Espèce animale non attribuée ; en cas de *remise à titre de stock*, il est possible de n'indiquer que la mention « Autres ».

** Il n'était pas possible d'annoncer les prescriptions de type *Remise à titre de stock* pour les camélidés et le gibier d'élevage.

La quantité de principes actifs critiques *remis à titre de stock* a diminué par rapport à l'année précédente ; elle représentait 0,5 % de la quantité totale de principes actifs prescrits, contre 0,9 % l'année précédente.

C'est chez les lapins que la proportion de principes actifs critiques RàTS a été la plus importante (28,9 % de la quantité totale prescrite pour cette espèce). Toutefois, tant le nombre de prescriptions que les quantités de principes actifs prescrites pour les lapins ont été très faibles.

Pour les poissons, aucun principe actif critique n'a été utilisé, ni même *remis à titre de stock*. Faute d'informations dans le SI ABV, les prescriptions d'antibiotiques RàTS n'ont pas pu être évaluées pour les camélidés et le gibier d'élevage, puisque ces espèces ne pouvaient être sélectionnées et qu'elles étaient comprises dans la catégorie « Autres ».

Tableau 9 : Quantité de principes actifs critiques *remis à titre de stock* (RàTS), en kg, de 2020 à 2022 ***

Espèce animale	Quantité en 2020	Quantité RàTS en 2020	Part RàTS en 2020	Quantité en 2021	Quantité RàTS en 2021	Part RàTS en 2021	Quantité en 2022	Quantité RàTS en 2022	Part RàTS en 2022
Lapins	0,04	0,04	85,8 %	0,72	0,19	26,0 %	0,15	0,05	28,9 %
Chèvres	0,88	0,13	14,7 %	1,10	0,14	12,2 %	1,41	0,12	8,4 %
Porcs	46,00	7,19	15,6 %	34,77	4,94	14,2 %	17,91	2,52	14,0 %
Moutons	1,04	0,13	12,2 %	0,92	0,08	7,7 %	0,91	0,03	3,3 %
Bovins	826,37	34,55	4,2 %	750,68	54,04	7,2 %	553,08	22,16	4,0 %
Volaille	29,78	0,19	0,6 %	45,69	0,02	0,0 %	28,16	0,06	0,2 %
Gibier d'élevage et camélidés	0,12	-	- **	0,11	-	- **	0,09	-	- **
Poissons	-	-	Aucune donnée	-	-	Aucune donnée	-	-	Aucune donnée
Espèce animale n.attr. *	12,19	12,19	100,0 %	10,02	10,02	100,0 %	6,06	6,06	100,0 %
Total	916,39	54,38	5,9 %	843,99	69,40	8,2 %	607,73	30,96	5,1 %

* Espèce animale non attribuée ; en cas de *remise à titre de stock*, il est possible de n'indiquer que la mention « Autres ».

** Il n'était pas possible d'annoncer les prescriptions de type *Remise à titre de stock* pour les camélidés et le gibier d'élevage.

*** Arrondi au centième

3.2.4 Traitements par motif de traitement et par catégorie d'animaux, en 2022

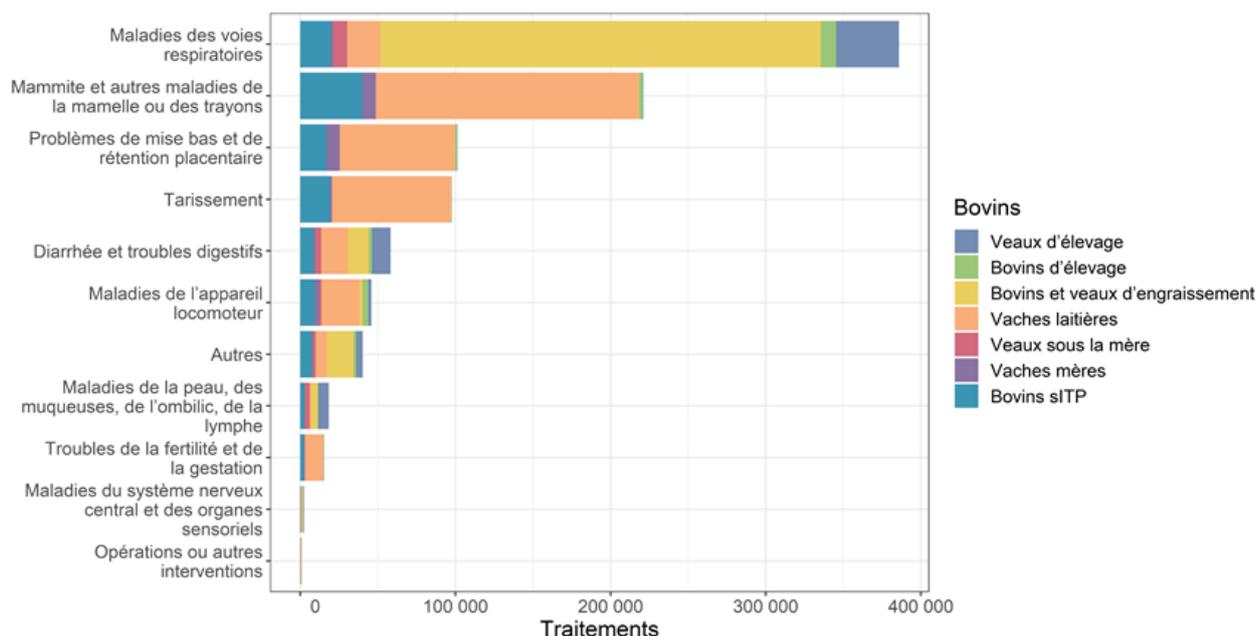
Cette section ne présente et ne décrit que les analyses relatives à l'année 2022. Les chiffres des années précédentes figurent dans les rapports annuels correspondants.

3.2.4.1 Bovins

Les maladies respiratoires sont de loin le motif de traitement le plus important chez les veaux et les bovins d'engraissement (Graphique 13). Cette indication concerne par conséquent le plus grand nombre de traitements antibiotiques chez les bovins.

Chez les vaches laitières, les deux motifs de traitement les plus cités sont les maladies de la mamelle et le tarissement, ainsi que les problèmes de mise bas et de rétention placentaire.

Comme les tarisseurs et les injecteurs pour mamelles, qui ne concernent que les vaches laitières, ont souvent été prescrits *à titre de stock*, le nombre de traitements établis avec une indication en ce sens est en réalité certainement supérieur à ce que le graphique révèle ici. Il faut également tenir compte du fait qu'une grande partie (25,9 %) de la quantité de principes actifs prescrits pour les bovins l'a été *à titre de stock* (Tableau 8). On peut donc supposer que le nombre de traitements est également supérieur en ce qui concerne les autres indications et les autres catégories de bovins, en particulier pour les motifs de traitement les plus fréquents. De même, on peut supposer que les traitements annoncés sans mention de la catégorie d'animaux (bovins sICAR) mais relatifs aux trois indications typiques que sont les mammites et autres maladies de la mamelle, les problèmes de mise bas et de rétention placentaire et le tarissement concernaient des vaches. Il s'agissait probablement en grande partie de vaches laitières, et même exclusivement d'elles pour l'indication de tarissement.

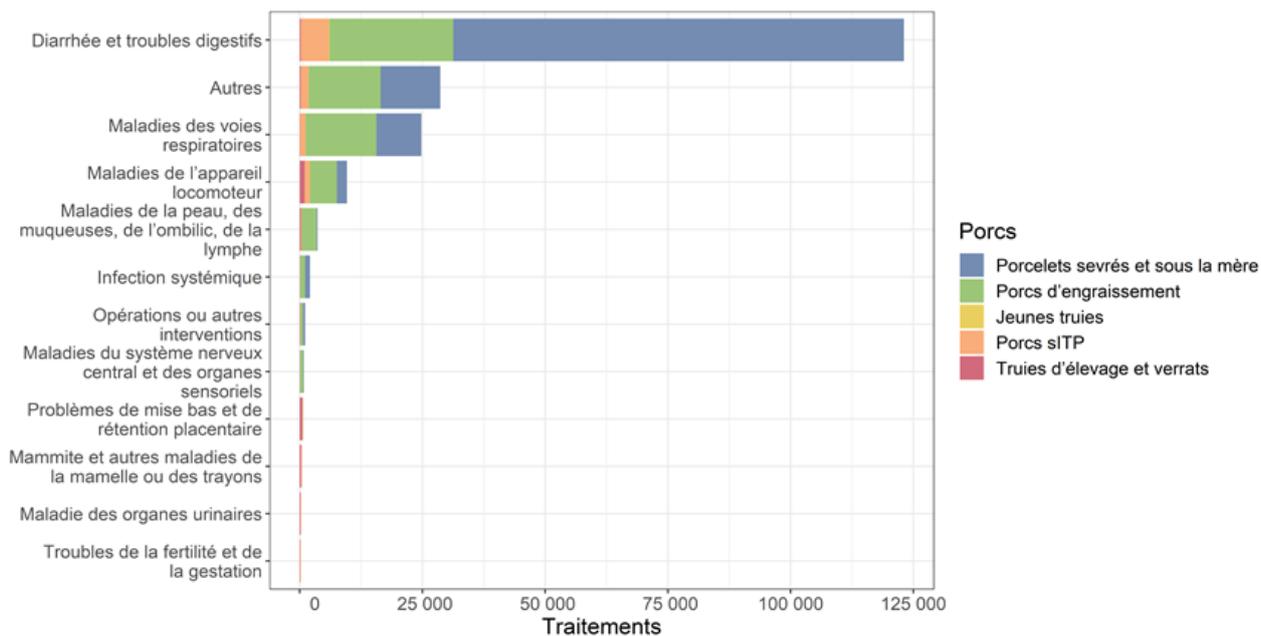


Graphique 13 : Nombre de traitements chez les bovins, par motif de traitement et par catégorie d'animaux, en 2022

3.2.4.2 Porcs

Presque tous les traitements pour lesquels une indication a été indiquée dans le SI ABV ont été effectués sur des porcelets ou des porcs d'engraissement. Globalement, l'indication la plus mentionnée concernant les porcs est la diarrhée et les troubles digestifs. C'est particulièrement le cas pour les porcelets et les porcs d'engraissement.

Il faut relever que, pour les porcs, 72,2 % des prescriptions ont concerné des antibiotiques *remis à titre de stock* pour une quantité de principes actifs représentant 43,4 % du poids total prescrit (Tableau 6 et Tableau 8). Par conséquent, l'évaluation de la répartition des motifs de traitement est encore moins fiable chez les porcs que chez les autres animaux de rente.

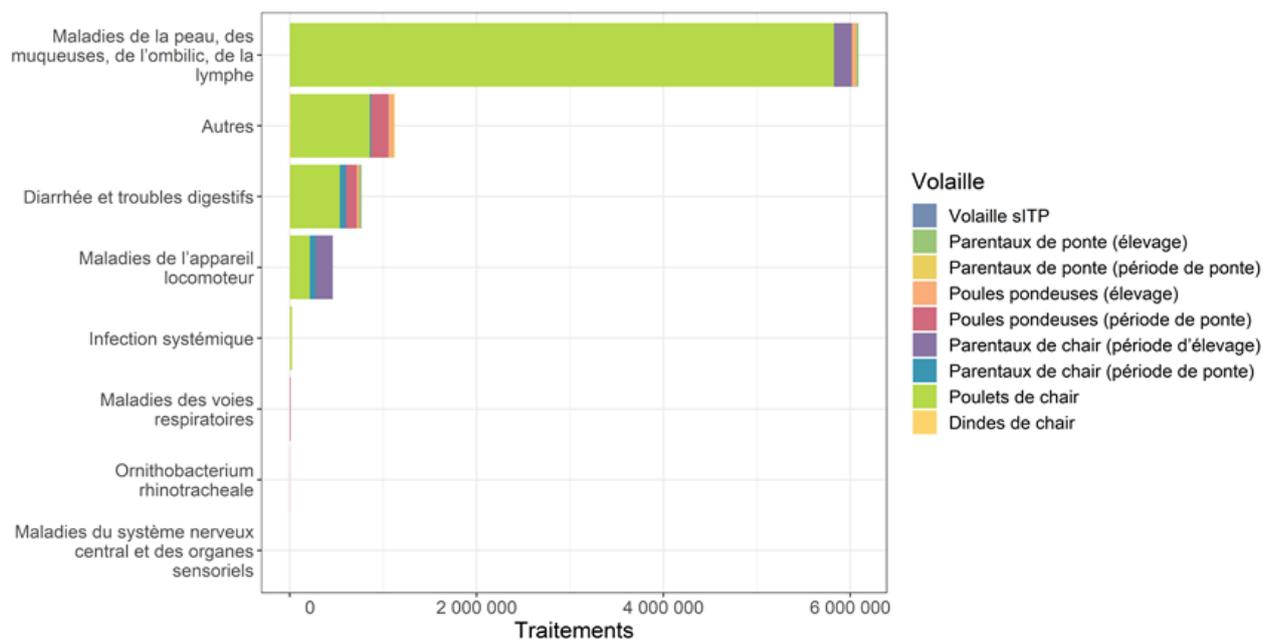


Graphique 14 : Nombre de traitements chez les porcs, par motif de traitement et par catégorie d'animaux, en 2022

3.2.4.3 Volaille

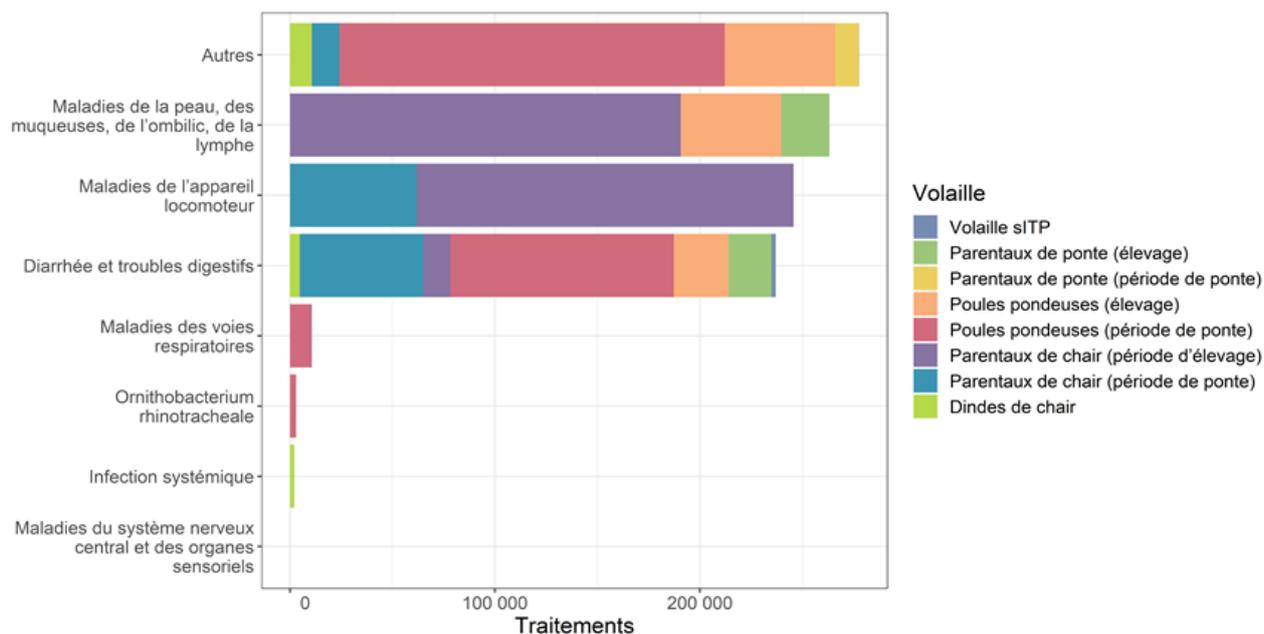
S'agissant de la volaille, la plupart des traitements annoncés ont concerné – et de loin – des poulets de chair. Lorsqu'il est question de volaille, l'indication des maladies de la peau, des muqueuses, de l'ombilic et de la lymphe correspond aux maladies typiques des jeunes animaux. Sachant le grand nombre d'animaux concernés et les nombreuses rotations par année, on comprend facilement que ce soit aussi l'indication la plus fréquente, suivie des diarrhées et troubles digestifs, chez les poulets de chair.

Vu que les quantités de principes actifs prescrits à *titre de stock* pour la volaille sont minimales (Tableau 8), il n'y a pas de réserve à formuler quant à l'interprétation que l'on peut donner aux traitements annoncés par catégorie d'animaux et par motif de traitement.



Graphique 15 : Nombre de traitements pour la volaille, toutes catégories d'animaux incluses, par motif de traitement et par catégorie d'animaux, en 2022

Pour les parentaux d'élevage, ce sont surtout les diarrhées et troubles digestifs, ainsi que les maladies de la peau, des muqueuses, de l'ombilic et de la lymphe (maladies typiques des jeunes animaux) qui ont motivé les traitements antibiotiques dans les lignées de ponte (Graphique 16)²⁰. Cette dernière indication a aussi été mentionnée pour la moitié des parentaux de chair traités en période d'élevage. Chez ces derniers, environ la moitié des traitements ont en outre été motivés par des maladies de l'appareil locomoteur. À noter que le nombre de traitements antibiotiques pour cette indication a doublé par rapport à l'année précédente. Chez les parentaux de chair en période de ponte, presque autant de traitements ont été effectués pour des maladies de l'appareil locomoteur que pour des diarrhées et troubles digestifs.



Graphique 16 : Nombre de traitements pour la volaille, sans les poulets de chair, par motif de traitement et par catégorie d'animaux, en 2022

²⁰ Les traitements de troupeaux d'élevage mixtes (poules pondeuses et parents de ligne de ponte) ont été déclarés comme l'une de ces catégories.

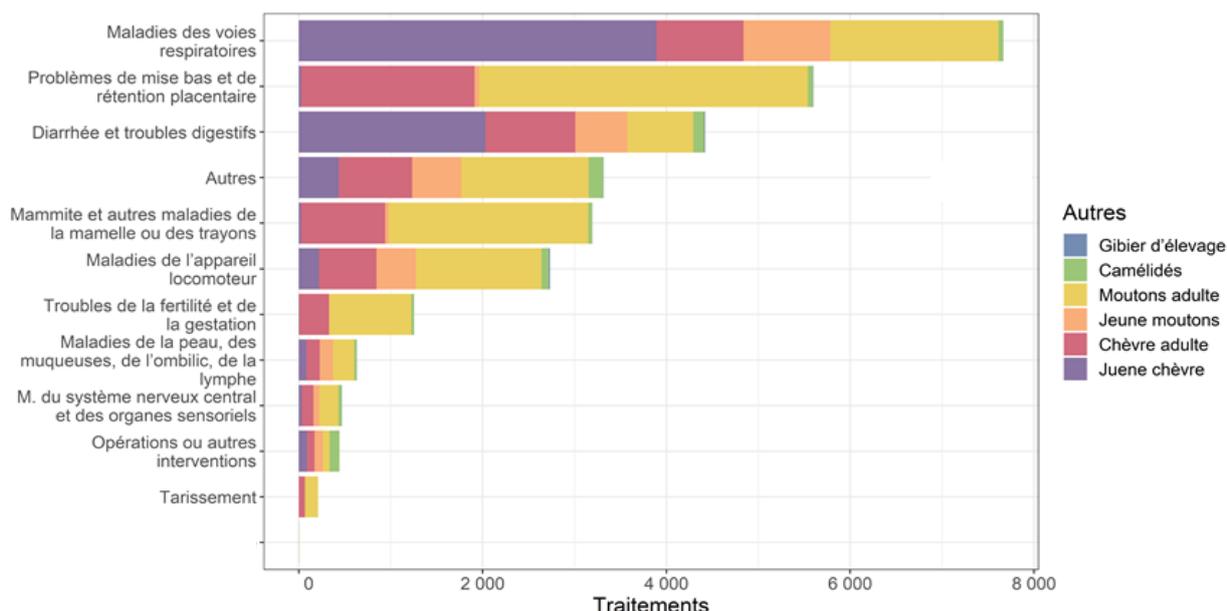
3.2.4.4 Petits ruminants, camélidés et gibier d'élevage

Les espèces de ruminants autres que les bovins sont présentées ici de manière synthétique pour des raisons tenant à l'ordre de grandeur des quantités concernées.

Les trois motifs de traitement les plus cités chez les moutons et les chèvres ont été des maladies des voies respiratoires, des problèmes de mise bas et de rétention placentaire et des diarrhées et troubles digestifs. Il faut toutefois relever que, chez les deux espèces, les problèmes de mise bas et de rétention placentaire occupent la première place chez les adultes, et les maladies respiratoires et les diarrhées et troubles digestifs, chez les jeunes animaux. Bien qu'il y ait environ deux fois et demie plus de moutons que de chèvres, le nombre d'annonces indiquant un motif de traitement est à peu près identique pour les deux espèces.

Chez les camélidés et le gibier d'élevage, le nombre d'annonces indiquant un motif de traitement est très faible. Les motifs de traitement annoncés sont principalement « Opérations ou autres interventions » et des indications classées sous « Autres » dans le présent rapport.

Pour les moutons et les chèvres, 55,6 % et 30,7 % des principes actifs ont été *remis à titre de stock* (Tableau 8). Pour les camélidés et le gibier d'élevage, la proportion ne peut pas être chiffrée (voir ch. 3.2.3). De ce fait, les chiffres indiqués ici sont certainement inférieurs à la réalité et il convient donc d'interpréter ces résultats avec la plus grande prudence.



Graphique 17 : Nombre de traitements chez les moutons, les chèvres, le gibier d'élevage et les camélidés, par motif de traitement, en 2022

3.2.4.5 Lapins

Le motif de traitement de loin le plus cité chez les lapins a été la diarrhée et les troubles digestifs (tableau 18 de l'[annexe](#)). Il faut relever que 66,4 % des prescriptions ont concerné des antibiotiques *remis à titre de stock* pour une quantité de principes actifs représentant 51,5 % du poids total prescrit (Tableau 6 et Tableau 8).

3.2.4.6 Poissons

Les traitements chez les poissons ont été exclusivement annoncés au titre d'infections systémiques avec mention de l'agent pathogène comme motif de traitement. Sur 6,4 millions de traitements en 2022, 5,5 millions (86,2 %) ont été motivés par une infection aux flavobactéries.

Aucune *remise à titre de stock* n'a été enregistrée pour les poissons en 2022 (Tableau 8).

4 Animaux de compagnie

Pour les animaux de compagnie, les prescriptions d'antibiotiques saisies dans le SI ABV n'ont été évaluées que pour les chiens, les chats et les équidés²¹, car l'annonce des prescriptions n'est pas encore obligatoire pour les autres espèces.

4.1 Vue d'ensemble des indicateurs

En 2022, 801 cabinets vétérinaires ont annoncé des prescriptions d'antibiotiques pour des chiens, 804 pour des chats et 307 pour des équidés.

4.1.1 Nombre de traitements d'animaux avec des antibiotiques

Comme les années précédentes, les traitements annoncés en 2022 ont majoritairement concerné les chats (305 235 traitements), avant les chiens (228 564) et les équidés (21 638). En pourcentage, cela correspond respectivement à 55 %, 41,2 % et 3,9 % des traitements. Le nombre de traitements d'animaux annoncés est inférieur de 6,8 % à celui de l'année précédente ; pour les équidés, il est resté stable en 2022, alors qu'il a légèrement diminué pour les chiens et les chats (Tableau 10).

Pour rappel, le nombre de traitements n'équivaut pas au nombre d'animaux traités, car un animal peut être traité plusieurs fois dans l'année. Pour les chiens et les chats en particulier, il se peut en outre que, pour des raisons techniques liées au système, le traitement d'un animal hospitalisé durant plusieurs jours fasse l'objet d'une annonce distincte pour chaque jour de traitement dans le SI ABV.

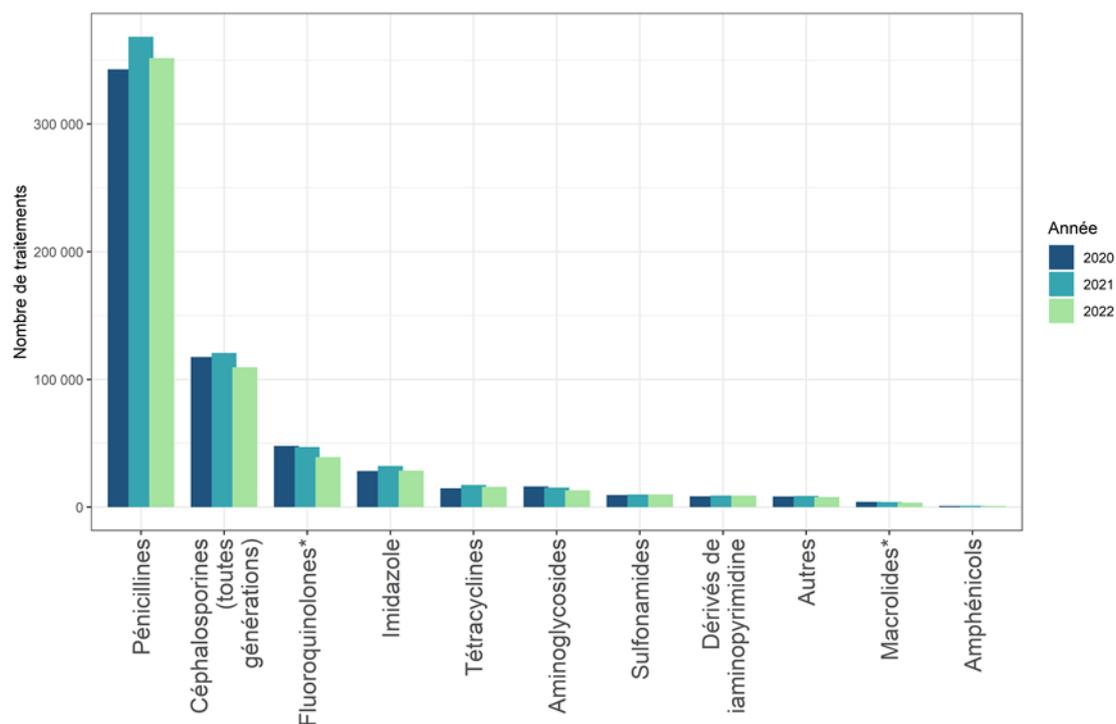
Tableau 10 : Traitements d'animaux par espèce animale, de 2020 à 2022

Espèce animale	Traitements en 2020	Traitements en 2021	Traitements en 2022
Chats	310 806	331 823	305 235
Chiens	228 729	242 289	228 564
Équidés	21 119	21 630	21 638
Total	560 654	595 742	555 437

Pour les animaux de compagnie, 339 préparations différentes contenant des antibiotiques ont été prescrites en 2022, dont 282 pour les chiens, 239 pour les chats et 117 pour les équidés. Parmi ces préparations, 36 (10,6 %) contenaient deux ou plus de deux principes actifs antibiotiques. Les vétérinaires ont prescrit ces combinaisons pour 20 337 traitements d'animaux (3,6 % du total des traitements). Le Graphique 18, qui présente le nombre de traitements d'animaux par classe de principes actifs, comptabilise aussi ces préparations

²¹ Dans le SI ABV, les équidés sont par définition des animaux de compagnie, indépendamment de leur déclaration comme animaux de rente ou de compagnie dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).

Comme les deux années précédentes, les pénicillines ont été la classe de principes actifs la plus utilisée. Le nombre de traitements aux pénicillines a baissé de 4,6 % par rapport à 2021. Les céphalosporines (toutes générations confondues) viennent en second lieu ; le recours à cette classe a également connu une baisse en 2022, de l'ordre de 9,3 %. Les fluoroquinolones²² et les imidazoles arrivent respectivement en troisième et quatrième position. Elles ont été prescrites dans un nombre de traitements relativement similaire. Le nombre de traitements avec des imidazoles (28 626) a diminué de 11,2 %, et celui des traitements par fluoroquinolones (39 179), de 16,9 %.



Graphique 18 : Nombre de traitements d'animaux par classe de principes actifs²³

²² Tant les céphalosporines de 3^e et 4^e génération que les fluoroquinolones et les macrolides font partie des antibiotiques critiques.

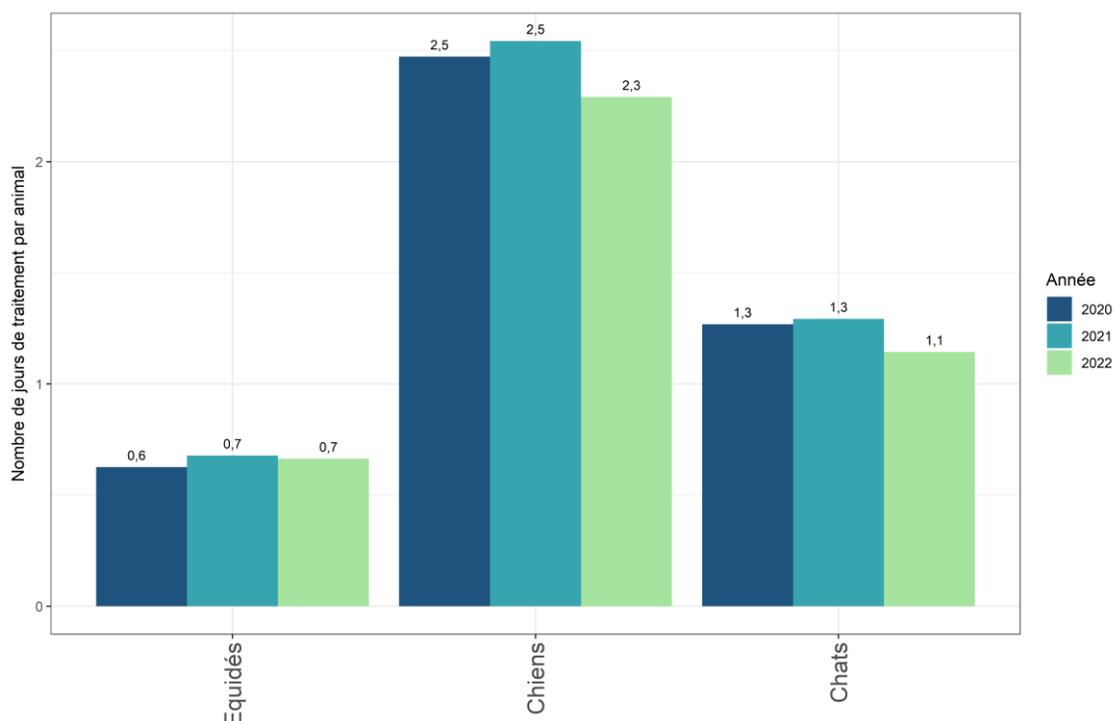
²³ Les classes de principes actifs critiques sont marquées d'un astérisque. « Autres » comprend les lincosamides, les nitrofuranes et les polymyxines. La classe de principes actifs critiques des céphalosporines de 3^e et 4^e génération ne peut pas être présentée séparément ici (voir ch. 2.2).

4.1.2 Jours de traitement par animal rapporté à la population de l'espèce animale

Cet indicateur est la valeur théorique qui exprime en moyenne le nombre de jours durant lesquels un animal d'une espèce donnée reçoit des antibiotiques. Il se prête mieux aux comparaisons que le nombre absolu de traitements du fait que, pour des raisons techniques notamment, le traitement d'un animal sur plusieurs jours n'est pas enregistré comme un traitement de plusieurs jours, mais comme plusieurs traitements d'un jour chacun. C'est souvent le cas pour les traitements stationnaires.

En 2022, la Suisse comptait environ 1,8 million de chats²⁴, 540 000 chiens²³ et 114 400 équidés²⁵, soit environ 131 400 chats et 41 450 chiens de plus qu'en 2020 et 400 équidés de plus qu'en 2021. Dans la mesure où les chiffres de la population émanent de différentes sources, leur précision peut varier. De plus, il est possible qu'une part plus ou moins importante de la population, selon l'espèce, reçoive moins de traitements vétérinaires, voire aucun traitement. Il se pourrait que la part des individus non traités soit plus élevée chez les chats que chez les deux autres espèces d'animaux de compagnie.

Le Graphique 19 indique le nombre de jours par an pendant lequel un animal a été soumis en moyenne à un traitement antibiotique, proportionnellement à la population considérée. En 2022, ce nombre a été de 2,3 jours par animal pour les chiens, de 1,1 jour pour les chats et de 0,7 jour pour les équidés. On constate une légère baisse de 2021 à 2022 pour toutes les espèces.



Graphique 19 : Jours de traitement par animal et par espèce animale, de 2020 à 2022

²⁴ Données de la Société pour l'alimentation des animaux familiers (VHN), [Animaux familiers en Suisse](#) (mises à jour tous les deux ans).

²⁵ Médiane des animaux vivants par mois de l'année, tirée des [Statistiques animales - Identitas](#)

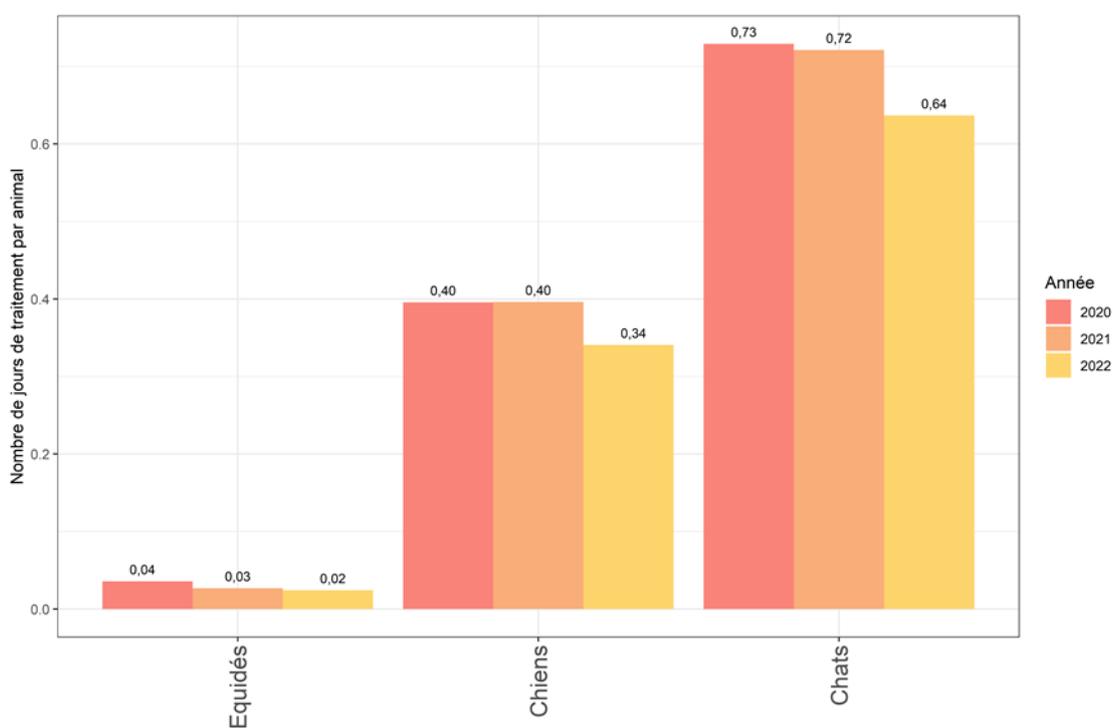
Que représentent les graphiques 19 et 20 ?

Le nombre moyen de jours de traitement par animal et par espèce d'animal de compagnie. Ce nombre est la somme des jours de traitement à l'antibiotique et de ceux durant lesquels l'antibiotique ou la préparation exerce son effet, multipliée par le nombre d'animaux traités et divisée par le nombre d'individus de l'espèce animale considérée.

Que signifie le graphique 19 ?

En moyenne, chaque chien a été traité pendant 2,4 jours en 2022. Cet indicateur ne permet pas de savoir combien de chiens ont été traités et pendant combien de temps. Il s'agit d'une moyenne pour tous les animaux de l'espèce animale considérée, et pas seulement pour les animaux traités.

Les jours de traitement avec des principes actifs critiques²⁶ étaient, par ordre décroissant, de 0,64 jour chez les chats, de 0,34 jour chez les chiens et de 0,02 jour chez les équidés.



Graphique 20 : Jours de traitement avec des principes actifs critiques par animal et par espèce animale, de 2020 à 2022

²⁶ Classes de principes actifs critiques : céphalosporines de 3^e et 4^e génération, fluoroquinolones et macrolides.

4.1.3 Quantités de principes actifs

Différentes propriétés chimiques et pharmacologiques doivent être prises en compte lorsque l'on compare les quantités de principes actifs. Ainsi, les quantités nécessaires pour un traitement varient considérablement d'un principe actif à l'autre. Par exemple, à quantité égale, les fluoroquinolones permettent de traiter plus d'animaux que les tétracyclines. De plus, les animaux lourds ont besoin d'une plus grande quantité de principes actifs que les animaux légers. Si une préparation contient plusieurs principes actifs appartenant à différentes classes, ceux-ci sont mentionnés dans ce rapport dans les classes correspondantes²⁷.

La quantité totale de principes actifs prescrits en 2022 a été de 1 972 kg, soit une quantité à peu près équivalente à celle de l'année précédente, antibiotiques critiques inclus (

Tableau 11). Proportionnellement, la quantité de principes actifs critiques est restée minime, avec respectivement 1,5 % en 2021 et 1,4 % en 2022.

Les équidés ont reçu la plus grande quantité de principes actifs (1 324 kg), suivis des chiens (542 kg) et des chats (106,6 kg). Pour les antibiotiques critiques, ce sont les chiens (17,2 kg) qui ont reçu la plus grande quantité, suivis des chats (6,4 kg) et des équidés (3,8 kg). En revanche, si l'on considère la proportion de principes actifs critiques par rapport à la quantité totale de principes actifs prescrits, c'est chez les chats que l'on trouve la part la plus élevée (6 %), soit un peu moins du double du pourcentage observé chez les chiens (3,2 %), et nettement plus que la part administrée aux équidés (0,3 %).

Tableau 11 : Quantité de principes actifs (PA) et de principes actifs critiques²⁸, en kg, et proportion de principes actifs critiques, par espèce animale, de 2021 à 2022

Espèce	Quantité de PA en 2021	Quantité de PA crit. en 2021	Part de PA crit. en 2021	Quantité de PA en 2022	Quantité de PA crit. en 2022	Part de PA crit. en 2022	Δ quantité de PA 2021-2022
Équidés	1 251,1	3,6	0,3 %	1 324,0	3,8	0,3 %	5,8 %
Chiens	599,3	19,5	3,3 %	542,0	17,2	3,2 %	-9,6 %
Chats	112,4	7,3	6,5 %	106,6	6,4	6,0 %	-5,2 %
Total	1 962,8	30,4	1,5 %	1 972,6	27,4	1,4 %	0,5 %

²⁷ Voir l'[annexe](#) au présent rapport.

²⁸ Classes de principes actifs critiques : céphalosporines de 3^e et 4^e génération, fluoroquinolones et macrolides

En 2022, les trois classes de principes actifs les plus utilisées ont été les sulfonamides (929,5 kg), les pénicillines (505,8 kg) et les dérivés de diaminopyrimidine (190,8 kg, Tableau 12). Les sulfonamides et les dérivés de diaminopyrimidine (triméthoprim) agissent de manière synergique et sont donc souvent utilisés dans des préparations combinées. Parmi les classes d'antibiotiques critiques, les fluoroquinolones ont été les plus utilisées (14,3 kg), suivies des macrolides (9,0 kg). À noter que, pour des raisons de protection des données, les principes actifs critiques de 3^e et 4^e génération ne sont pas toujours indiqués séparément pour les céphalosporines.

Tableau 12 : Quantité de principes actifs prescrits en 2022, en kg, par classe de principes actifs

Principe actif ^a	Quantité en 2020	Quantité en 2021	Quantité en 2022
Aminoglycosides	41,2	42,9	34,8
Amphénicols	2,9	2,2	1,8
Céphalosporines (toutes générations)	128,9	135,9	119,0
Dérivés de diaminopyrimidines	161,5	174,3	190,8
Fluoroquinolones *	16,4	16,2	14,3
Imidazole	104,3	108,3	93,8
Autres *	10,0	10,6	9,6
Macrolides *	10,3	9,9	9,0
Pénicillines	492,9	550,0	505,8
Sulfonamides	750,4	847,1	929,5
Tétracyclines	56,9	65,3	64,2
Total	1 775,7	1 962,7	1 972,6

^a Les principes actifs critiques sont marqués d'un astérisque.

* Autres = lincosamides, nitrofuranes et polymyxines

4.2 Évaluation détaillée par espèce animale

4.2.1 Chiens

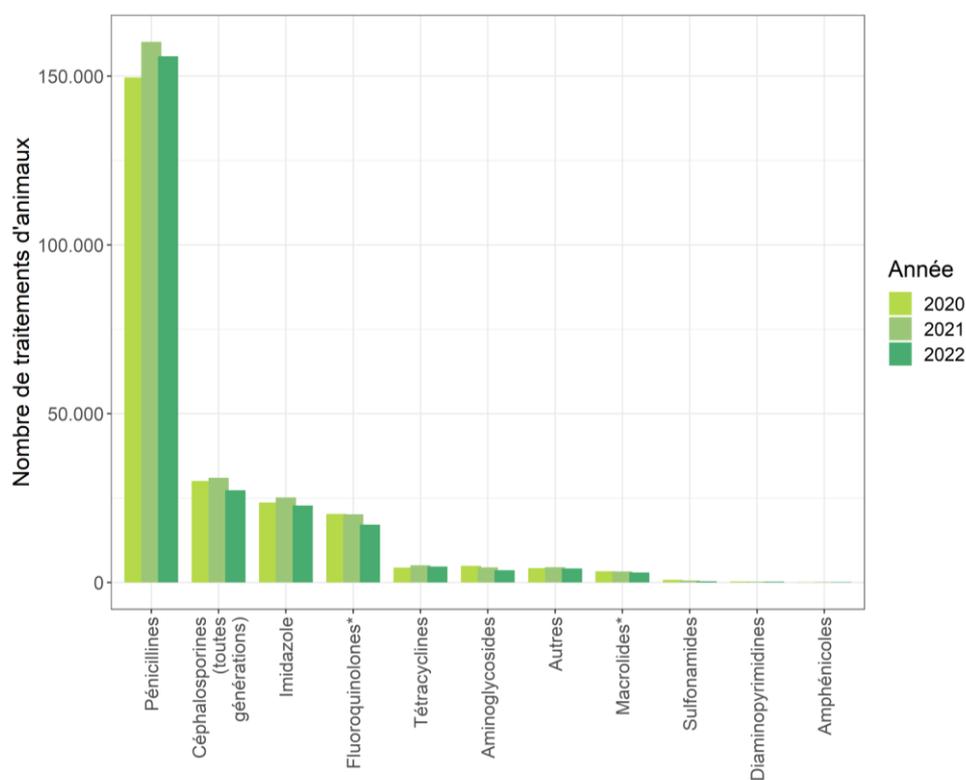
4.2.1.1 Nombre de traitements

En 2022, le nombre de traitements par antibiotiques chez les chiens a baissé de 5,7 % par rapport à l'année précédente (Tableau 13). Les vétérinaires ont annoncé 228 564 traitements avec des antibiotiques, dont 11,5 % avec des antibiotiques critiques²⁹, ce qui représente une proportion similaire à celle de l'année précédente.

Tableau 13 : Traitements avec des principes actifs et des principes actifs critiques chez les chiens, de 2020 à 2022

	Traitements avec des PA	Traitements avec des PA critiques
2022	228 564	26 343
2021	242 289	30 068
2020	228 729	29 688

En 2022, les chiens ont été principalement traités aux pénicillines (155 899 traitements), aux céphalosporines (27 300), aux imidazoles (22 830) et aux fluoroquinolones (17 130, Graphique 21).

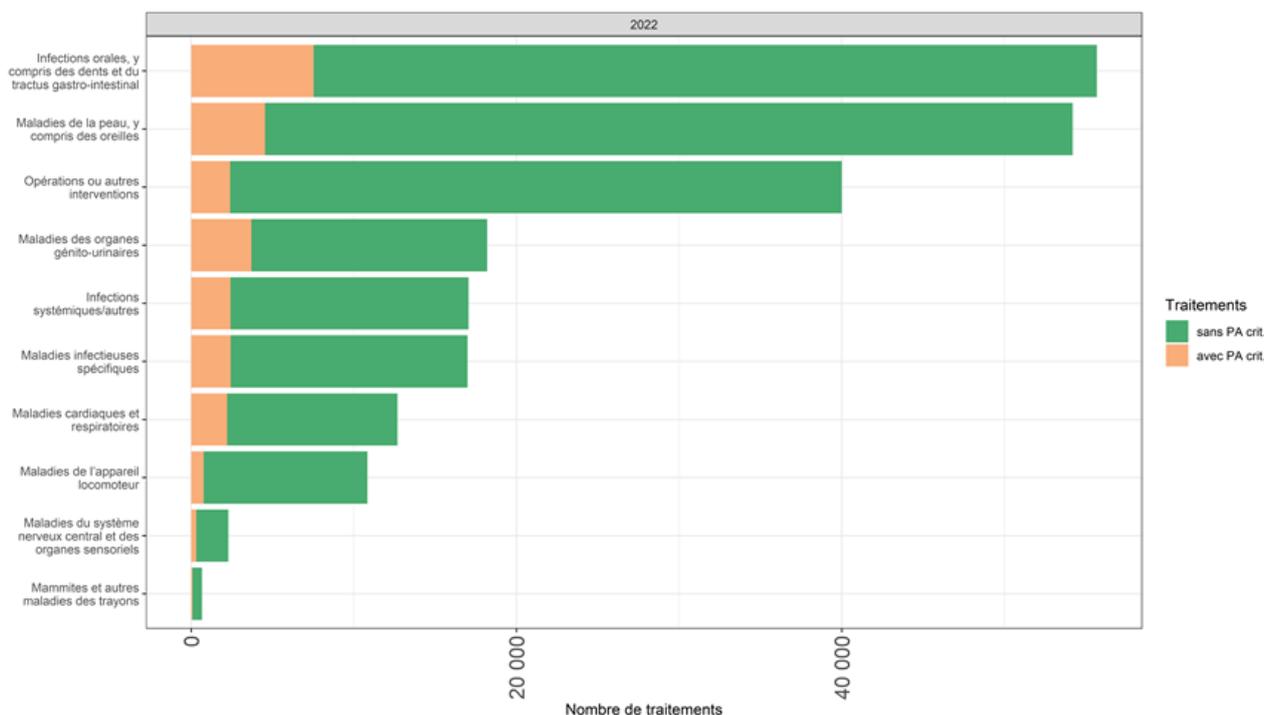


Graphique 21 : Nombre de traitements chez les chiens par classe de principes actifs en 2022³⁰

²⁹ Classes de principes actifs critiques : céphalosporines de 3^e et 4^e génération, fluoroquinolones et macrolides

³⁰ Les classes de principes actifs critiques sont marquées d'un astérisque. « Autres » comprend les lincosamides, les nitrofuranes et les polymyxines.

Les infections orales, y compris des dents et du tractus gastro-intestinal, sont le motif de traitement le plus important chez les chiens (55 680 traitements), suivi des maladies de la peau (dont les morsures et les abcès cutanés), y compris des oreilles (54 195 traitements, Graphique 22). Les opérations ou autres interventions sont le troisième motif de traitement (40 004 traitements)³¹. Pour les antibiotiques critiques, les indications ont été similaires, à ceci près que les maladies des organes génito-urinaires ont occupé la troisième position.



Graphique 22 : Nombre de traitements d'animaux par motif de traitement chez les chiens en 2022

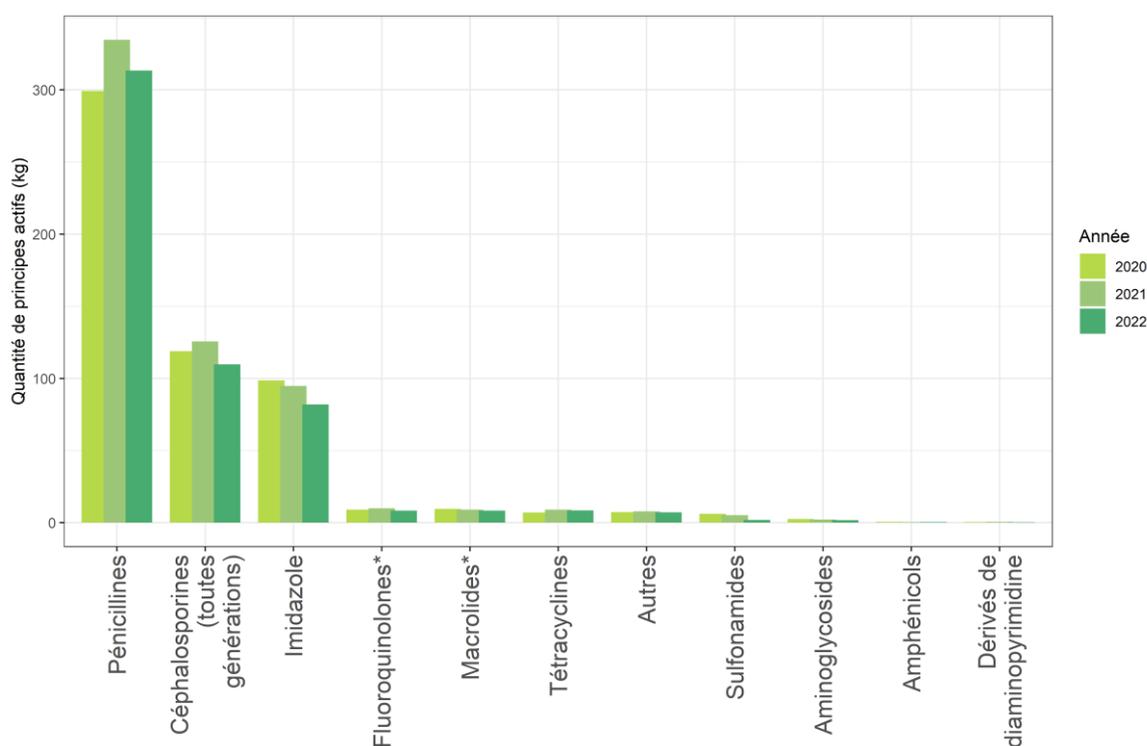
³¹ Voir l'[annexe](#) au présent rapport.

4.2.1.2 Quantités de principes actifs

Les prescriptions annoncées pour les chiens ont représenté 542 kg d'antibiotiques au total, dont la plus grande quantité sous forme de pénicillines (313,4 kg)³². Les céphalosporines arrivent en deuxième position (109,7 kg), suivies par les imidazoles (82 kg).

17,2 kg de principes actifs critiques ont été administrés aux chiens ; il s'agissait surtout de fluoroquinolones et de macrolides.

La plus grande quantité de principes actifs a été utilisée pour soigner des maladies de la peau, y compris des oreilles. Il convient de noter que les préparations topiques (à usage externe) ne sont pas saisies dans le SI ABV. On peut donc supposer que, pour ce motif de traitement, la quantité de principes actifs est encore plus élevée. Viennent ensuite les infections orales, y compris des dents³³. Les quantités de principes actifs étaient nettement plus faibles pour les opérations ou autres interventions, les maladies des organes génito-urinaires, les symptômes ou autres troubles et les maladies infectieuses spécifiques. La répartition des quantités de principes actifs par motifs de traitement en 2022 est similaire à celle de 2021.



Graphique 23 : Quantité de principes actifs par classe de principes actifs chez les chiens, en kg, de 2020 à 2022

³² Voir les données du tableau 27 de l'[annexe](#)

³³ Voir les données du tableau 28 de l'[annexe](#)

4.2.2 Chats

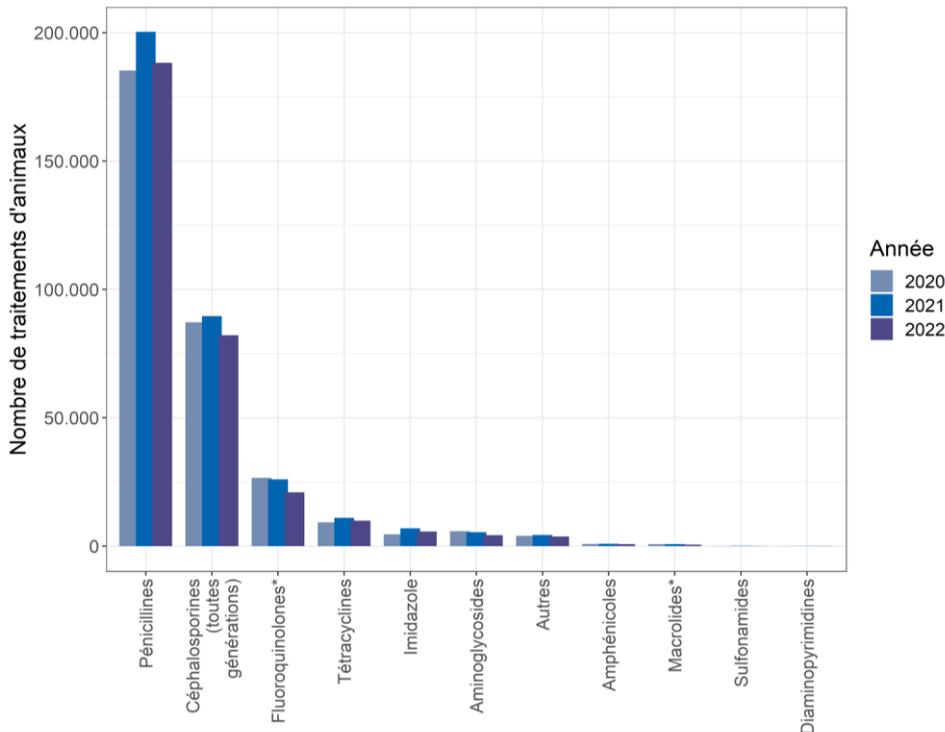
4.2.2.1 Nombre de traitements

En 2022, le nombre de traitements par antibiotiques chez les chats a baissé de 8,0 % par rapport à l'année précédente (Tableau 14). Les vétérinaires ont annoncé 305 235 traitements, dont 96 601 impliquaient des principes actifs critiques³⁴, soit une proportion de 31,6 %, une valeur pratiquement similaire à celle de l'année précédente (32,4 %). En valeur absolue, le nombre de traitements par antibiotiques critiques a légèrement reculé, mais cette diminution est moindre que celle qu'on observe dans le total des traitements aux antibiotiques.

Tableau 14 : Traitements avec des principes actifs et des principes actifs critiques chez les chats, de 2020 à 2022

	Traitements avec des PA	Traitements avec des PA critiques
2022	305 235	96 601
2021	331 823	107 559
2020	310 806	105 548

Les chats ont été principalement traités aux pénicillines, avec 188 228 traitements, puis aux céphalosporines (toutes générations confondues), avec 82 155 traitements, et aux fluoroquinolones, avec 20 956 traitements. Ce classement est globalement resté le même qu'en 2021.

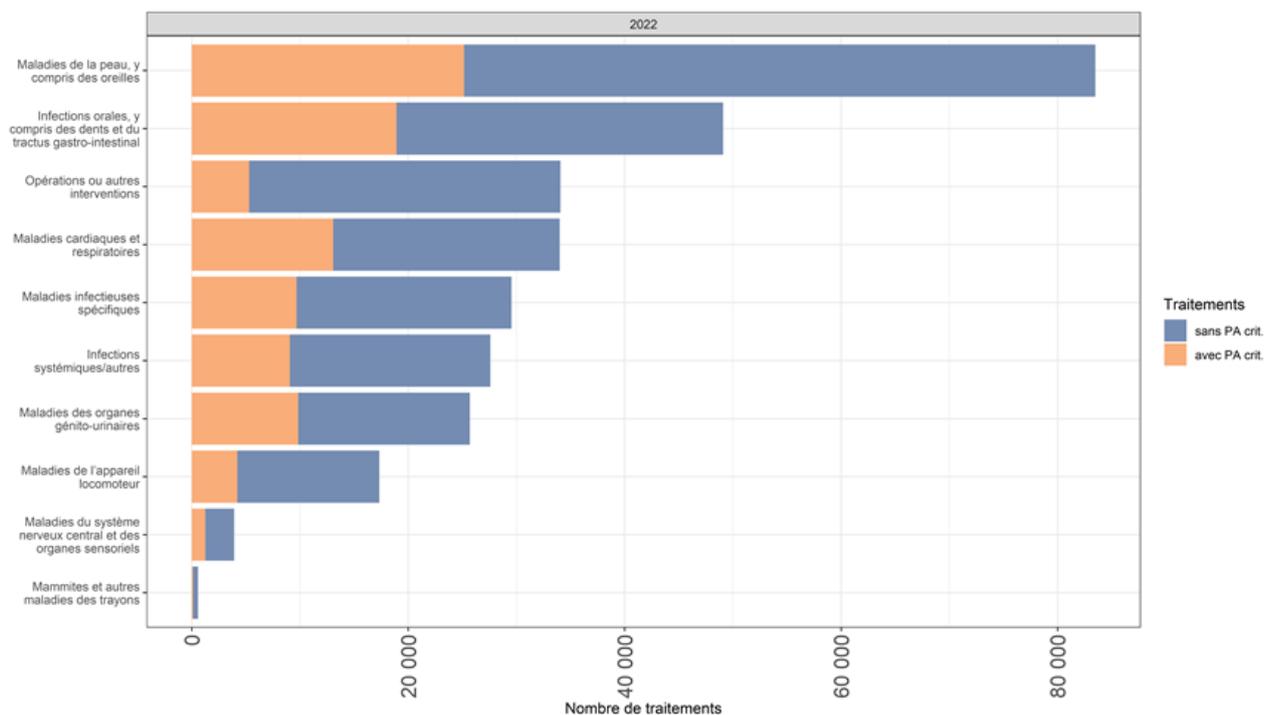


Graphique 24 : Nombre de traitements chez les chats par classe de principes actifs, de 2020 à 2022³⁵

³⁴ Classes de principes actifs critiques : céphalosporines de 3^e et 4^e génération, fluoroquinolones et macrolides

³⁵ Les classes de principes actifs critiques sont marquées d'un astérisque. « Autres » comprend les lincosamides, les nitrofuranes et les polymyxines.

Comme pour les chiens, les maladies de la peau (dont les morsures et les abcès cutanés), y compris des oreilles, ont été le motif de traitement le plus important chez les chats (86 471 traitements) en 2022. Pour rappel, les préparations topiques (à usage externe) ne sont pas saisies dans le SI ABV. Le deuxième motif de traitement consiste dans les infections orales, y compris des dents et du tractus gastro-intestinal (50 983 traitements), suivi des opérations ou autres interventions (36 991 traitements). Le classement des indications pour les traitements avec des principes actifs critiques est similaire à celui de l'ensemble des principes actifs. Toutefois, les opérations et autres interventions ont été moins souvent citées comme indication pour les principes actifs critiques.

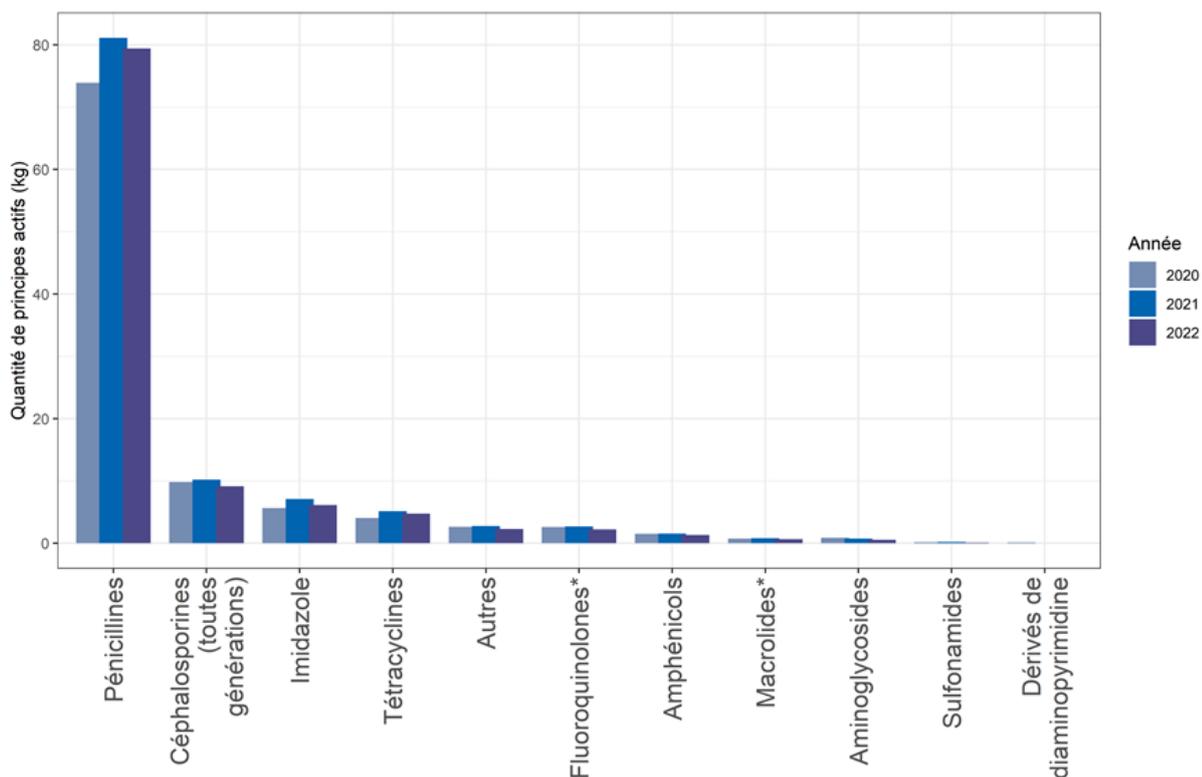


Graphique 25 : Nombre de traitements par motif de traitement chez les chats en 2022

4.2.2.2 Quantités de principes actifs

La quantité de principes actifs annoncée chez les chats a atteint 106,6 kg, soit 5,2 % de moins qu'en 2021³⁶. La majeure partie concerne les pénicillines (79,4 kg), et les quantités des autres classes de principes actifs sont faibles. Il s'agit de 9,1 kg pour les céphalosporines et de 6,1 kg pour les imidazoles. À noter que, d'une année à l'autre, il n'est pas rare de voir apparaître des variations relativement importantes lorsqu'il s'agit de quantités absolues très faibles. C'est le cas ici, surtout des sulfonamides, des aminoglycosides, des macrolides et des fluoroquinolones.

³⁶ Voir les données du tableau 31 de l'[annexe](#)



Graphique 26 : Quantité de principes actifs par classe de principes actifs chez les chats, en kg, de 2020 à 2022

C'est chez les chats que l'on trouve la deuxième plus grande quantité d'antibiotiques critiques (6,4 kg en 2022, soit 6,0 % de la quantité totale des principes actifs), dont 2,2 kg de fluoroquinolones et 0,7 kg de macrolides.

Chez les chats, le motif de traitement ayant requis la plus grande quantité de principes actifs en 2022, soit 30,1 kg³⁷, sont les maladies de la peau, y compris des oreilles. Viennent ensuite les infections orales, y compris des dents et du tractus gastro-intestinal, avec 17,2 kg de principes actifs. Les quantités de principes actifs utilisées pour les motifs de traitement suivants, à savoir les maladies respiratoires et cardiaques, les opérations ou autres interventions, les maladies des organes génito-urinaires et les symptômes et autres troubles, sont plus faibles et très proches les unes des autres. La répartition des quantités de principes actifs par motifs de traitement est similaire à celle de 2021.

³⁷ Voir les données du tableau 32 de l'[annexe](#)

4.2.3 Équidés

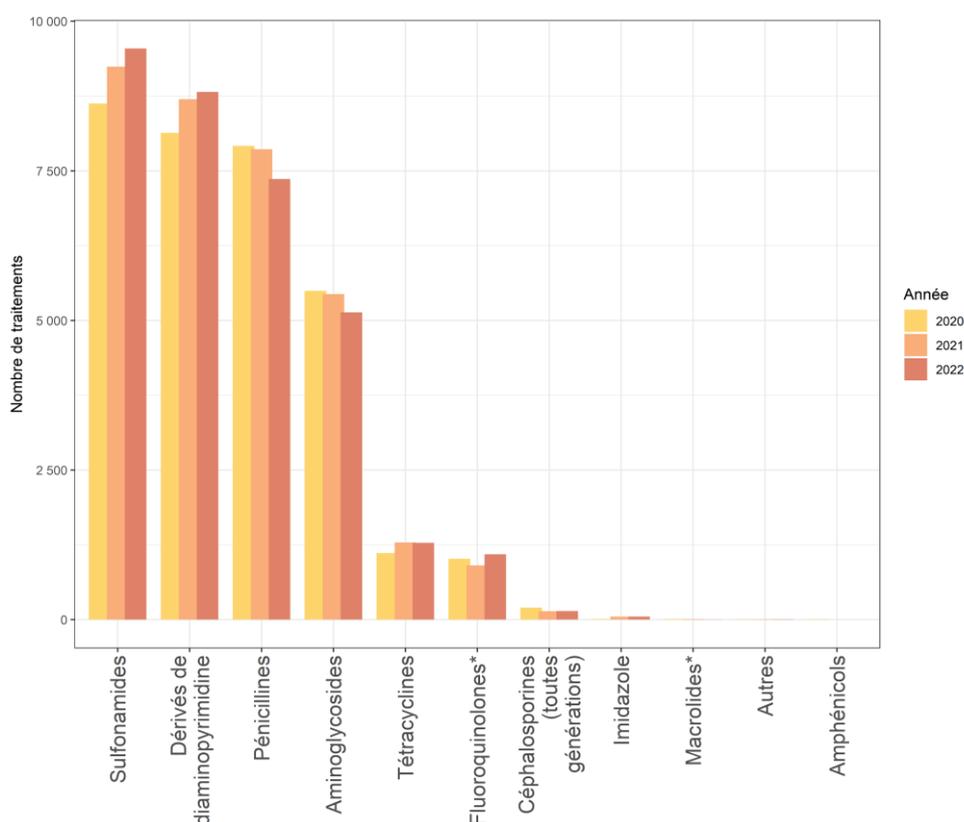
4.2.3.1 Nombre de traitements

Chez les équidés, le nombre de traitements antibiotiques est resté stable par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de traitements avec des principes actifs critiques³⁸ quant à lui a augmenté (Tableau 15). Par conséquent, la proportion de traitements avec des antibiotiques critiques a elle aussi été à la hausse, passant de 4,8 % à 5,7 %.

Tableau 15 : Traitements avec des principes actifs et des principes actifs critiques chez les équidés, de 2020 à 2022

Année	Traitements avec des PA	Traitements avec des PA critiques
2022	21 638	1 231
2021	21 630	1 039
2020	21 119	1 199

Chez les équidés, ce sont les sulfonamides qui ont été le plus utilisés en 2022, avec 9546 traitements, suivis des dérivés de diaminopyrimidine (8 818 traitements, Graphique 27). En raison de leur effet synergique, ces deux principes actifs sont souvent utilisés dans des préparations combinées. Les pénicillines et les aminoglycosides ont aussi été beaucoup utilisés, avec respectivement 7 365 et 5 135 traitements.

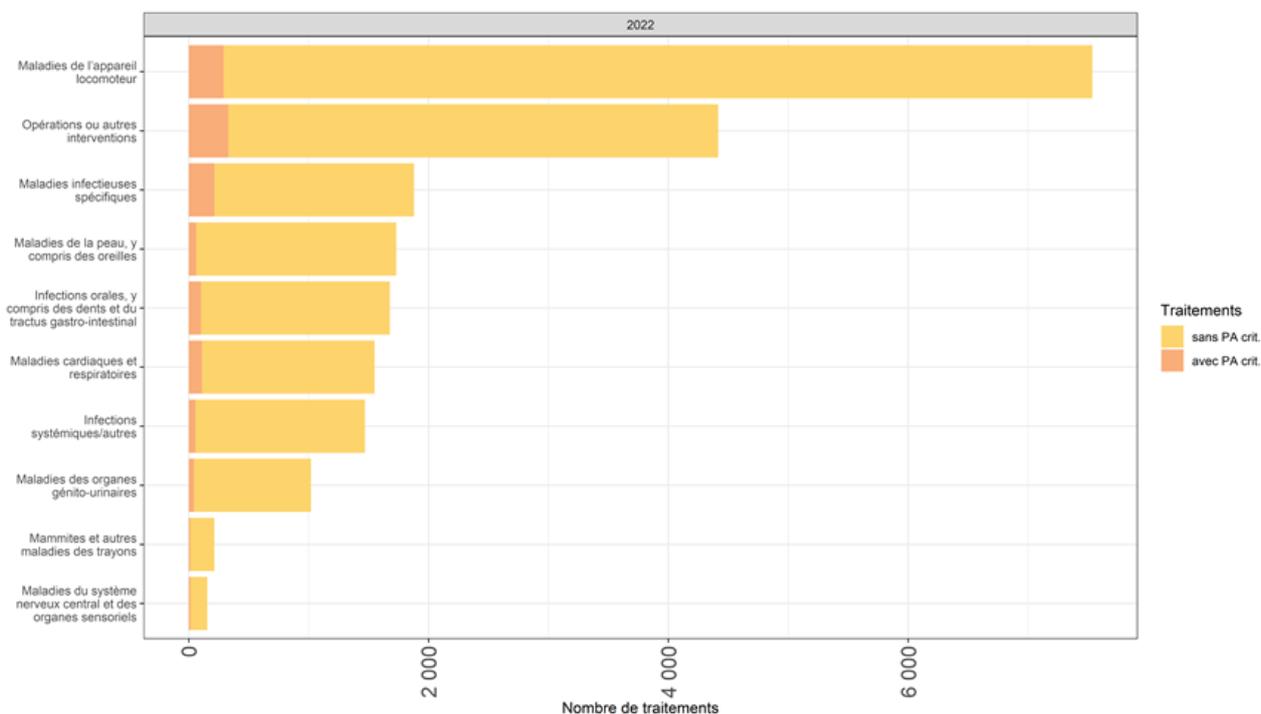


Graphique 27 : Nombre de traitements chez les équidés par classe de principes actifs, de 2020 à 2022³⁹

³⁸ Classes de principes actifs critiques : céphalosporines de 3^e et 4^e génération, fluoroquinolones et macrolides

³⁹ Les classes de principes actifs critiques sont marquées d'un astérisque. « Autres » comprend les lincosamides, les nitrofuranes et les polymyxines.

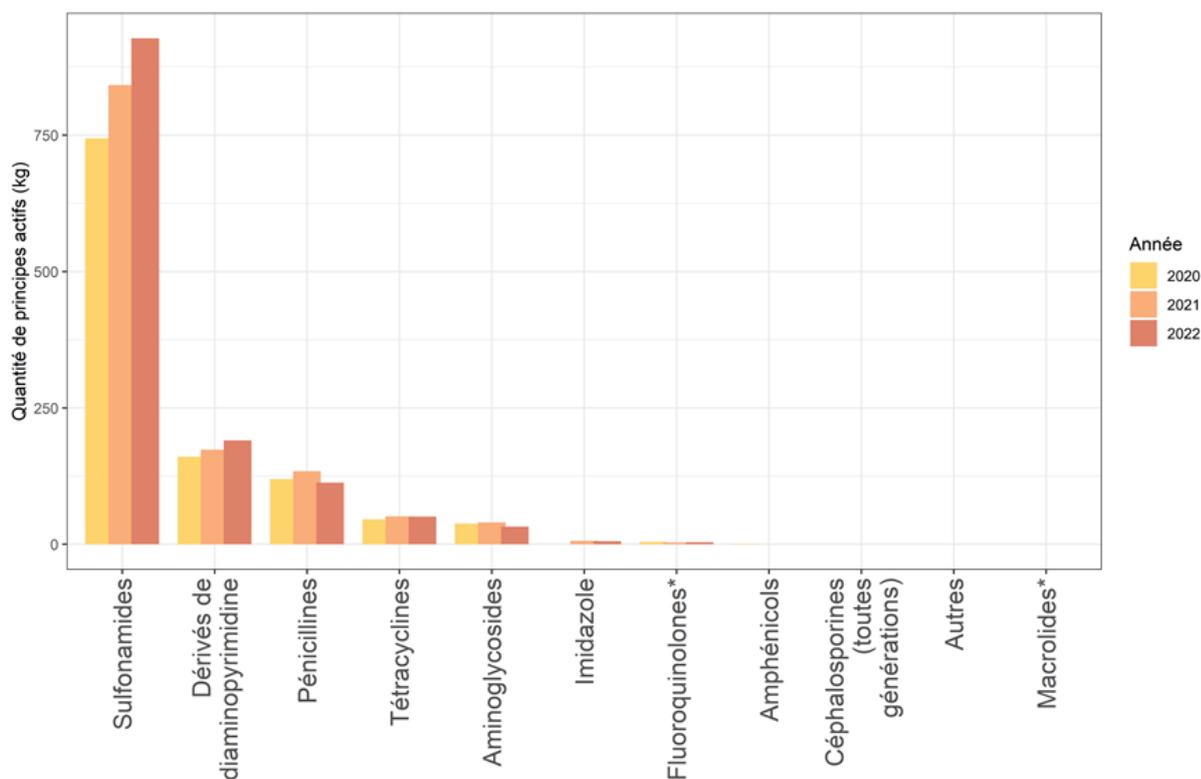
Chez les équidés, le motif de traitement de loin le plus important en 2022 concerne les maladies de l'appareil locomoteur (11 830 traitements), suivi des opérations ou autres interventions (6 278 traitements) et des maladies de la peau, y compris des oreilles (3 029 traitements).



Graphique 28 : Nombre de traitements par motif de traitement chez les équidés en 2022

4.2.3.2 Quantités de principes actifs

Pour les équidés, les vétérinaires ont annoncé 1 323 kg de principes actifs en 2022, dont la plus grande quantité sous forme de sulfonamides (927,6 kg)⁴⁰. Les dérivés de diaminopyrimidine arrivent en deuxième position (190,4 kg), suivis des pénicillines (113 kg). La plus grande quantité de principes actifs critiques, soit 3,7 kg, a été utilisée sous forme de fluoroquinolones.



Graphique 29 : Quantité de principes actifs par classe de principes actifs chez les équidés, en kg, de 2020 à 2022

Chez les équidés, les maladies de l'appareil locomoteur sont le motif de traitement ayant requis la plus grande quantité de principes actifs en 2022, soit 457,2 kg⁴¹. Viennent ensuite les opérations ou autres interventions, avec 223,9 kg.

⁴⁰ Voir les données du tableau 33 de l'[annexe](#)

⁴¹ Voir les données du tableau 34 de l'[annexe](#)

5 Conclusion

Depuis octobre 2019, les vétérinaires doivent enregistrer toutes les prescriptions d'antibiotiques dans le SI ABV. En dépit de la charge de travail supplémentaire que cela représente, ils ont pu mettre en œuvre rapidement et de manière fiable cette obligation. Depuis mai 2021, un retour d'information mensuel les invite activement à vérifier les données qu'ils ont saisies, et l'on observe que la qualité de celles-ci s'améliore constamment. Toutefois, des efforts supplémentaires sont encore nécessaires dans ce domaine.

Le présent rapport, qui se fonde sur les données de l'année 2022, indique, en valeur absolue, les quantités de principes actifs, le nombre de prescriptions et de traitements d'animaux ainsi que, proportionnellement à la taille des différentes catégories d'animaux de rente, le nombre de traitements pour 1000 animaux et le nombre de jours de traitement par animal.

Ces indicateurs sont importants, car ils permettront bientôt de mettre en évidence les tendances. Toutefois, ils ne se prêtent guère à des comparaisons entre espèces animales ou entre catégories d'animaux de rente, car ils ne tiennent pas compte des caractéristiques propres à la population des animaux. Or le traitement d'un animal lourd nécessite par exemple une grande quantité de principes actifs, et un nombre élevé de traitements peut simplement être dû à une population importante. Par conséquent, l'analyse du nombre de traitements d'animaux est plus pertinente si elle est mise en relation avec la taille de la population.

En médecine vétérinaire, la quantité d'antibiotiques vendus en Suisse recule depuis plusieurs années. Les chiffres fournis par le SI ABV montrent cependant que la quantité de principes actifs, le nombre de prescriptions et de traitements d'animaux, le nombre de traitements par rapport à la taille de la population et le nombre de jours de traitement par animal diffèrent fortement d'une catégorie d'animaux de rente à l'autre. Certaines catégories affichent des chiffres particulièrement élevés, malgré le fait que les différentes approches, notamment les mesures préventives et celles visant à optimiser l'utilisation des antibiotiques, aient déjà permis d'améliorer la situation. Des efforts supplémentaires s'imposent donc si l'on veut continuer à réduire l'usage des antibiotiques.

En ce qui concerne les animaux de rente, presque tous les indicateurs relatifs aux bovins se situent parmi les quatre valeurs les plus élevées ; cela vaut en particulier pour les bovins et les veaux d'élevage et d'engraissement ainsi que pour les vaches laitières. La volaille – surtout les poules pondeuses et parentaux d'élevage ainsi que les poulets de chair – présente des valeurs élevées, proportionnellement à la taille de la population, en ce qui concerne les antibiotiques critiques. Chez les porcs, les valeurs des indicateurs sont basses. Il convient aussi de noter que presque tous les indicateurs sont en baisse par rapport à l'année précédente pour pratiquement toutes les catégories de cette espèce ; parallèlement, on constate une diminution des quantités *remises à titre de stock*. Les résultats chez les lapins, pour lesquels les chiffres se stabilisent à un niveau élevé ou continuent même de croître, sont également frappants. Les chiffres concernant les antibiotiques critiques font exception en affichant tous un net recul.

En Suisse, la remise de médicaments vétérinaires *à titre de stock* ne peut avoir lieu qu'à certaines conditions. Elle concernait 22,5 % de toutes les prescriptions en 2021, et 20,4 % en 2022. Il se peut que, faute de temps, pour des raisons d'ordre administratif ou de compatibilité avec le logiciel du cabinet, certaines prescriptions qui devraient être enregistrées comme *annonces de traitement* soient saisies comme *remises à titre de stock* dans le SI ABV. Sur ce point, il faudra poursuivre le travail de sensibilisation, car les informations fournies pour les annonces de remises à titre de stock sont très limitées ; elles empêchent ainsi de réaliser des évaluations détaillées au niveau des catégories d'animaux de rente ou obligent tout du moins à relativiser quelque peu les résultats.

Les antibiotiques critiques et ceux destinés à un traitement prophylactique ne peuvent être *remis à titre de stock* que dans des cas exceptionnels et dans des circonstances clairement définies. Les

évaluations en notre possession ont cependant montré que la remise de principes actifs critiques à *titre de stock* est encore d'actualité. Heureusement, elle connaît un recul, puisque sa part est passée de 5,6 % en 2021 à 3,7 % en 2022.

En ce qui concerne les indicateurs relatifs aux traitements d'animaux, il convient de préciser que la quantité de principes actifs *remise à titre de stock* ne peut pas être prise en compte, puisqu'on ne connaît pas le nombre de traitements dispensés avec la quantité fournie. Dès lors, plus la part de principes actifs *remis à titre de stock* est élevée, plus la pertinence des analyses se trouve réduite.

La quantité d'antibiotiques *remis à titre de stock* qui ne peut être attribuée à aucune espèce animale a certes diminué par rapport à l'année précédente, mais elle reste élevée en valeur absolue. De même, chez les bovins et les porcs, les quantités enregistrées comme ne pouvant être attribuées à une catégorie d'animaux (n.attr.) ou sans indication de la catégorie d'animaux de rente (sICAR) sont toujours très importantes. Cela complique l'évaluation des catégories respectives. Pour y remédier, les catégories « Porcs sICAR », « Bovins sICAR » et, en cas de *remise à titre de stock*, « Autres » (espèce animale n.attr.) ne peuvent plus être notifiées en tant que telles dans le SI ABV depuis mars 2023. Cela devrait permettre de répartir les données chiffrées sur les catégories d'utilisation mieux définies pour chaque espèce, et donc de réaliser une évaluation plus précise.

De manière générale, la part d'antibiotiques critiques dans l'ensemble des prescriptions était très différente d'une espèce à l'autre et d'une catégorie d'animaux de rente à l'autre. L'une des causes expliquant ces variations est qu'en Suisse, seuls des antibiotiques critiques sont autorisés pour certaines indications. Dans ces cas, la possibilité d'autoriser les reconversions et les importations d'antibiotiques non critiques devrait améliorer la situation.

Chez les animaux de compagnie, la grande majorité des prescriptions et la plus grande quantité de principes actifs administrés concernaient des antibiotiques dits de première ligne pour les trois espèces animales. Cela montre que ces antibiotiques sont effectivement utilisés en priorité, conformément aux bonnes pratiques en la matière. Un antibiotique de "première ligne" est le premier choix pour l'indication en question.

Le plus grand nombre de traitements par antibiotiques ont été administrés aux chats. Les chiens viennent en deuxième position, alors que les traitements prescrits pour les équidés sont beaucoup moins nombreux.

Les chiens affichent le nombre le plus élevé de jours de traitement par animal proportionnellement à la taille de la population, tandis que les chats présentent une valeur similaire à celle des équidés. La proportion de traitements avec des antibiotiques critiques est la plus élevée chez les chats. C'est aussi chez les chats que l'on trouve le plus grand nombre de jours de traitement avec des antibiotiques critiques par animal ; en revanche, ce chiffre est resté très bas chez les équidés.

Chaque indicateur possède ses propres caractéristiques et doit être utilisé et interprété dans le bon contexte. Néanmoins, le fait de disposer de plusieurs indicateurs permet de mieux identifier les aspects nécessitant des analyses plus détaillées et les éventuelles mesures à prendre. S'il est possible de déceler des tendances à partir de cette troisième année, on ne pourra cependant les déterminer avec certitude que dans les prochaines années. Cela étant, les indicateurs liés à la population fournissent de précieux renseignements sur les domaines demandant des analyses plus poussées.